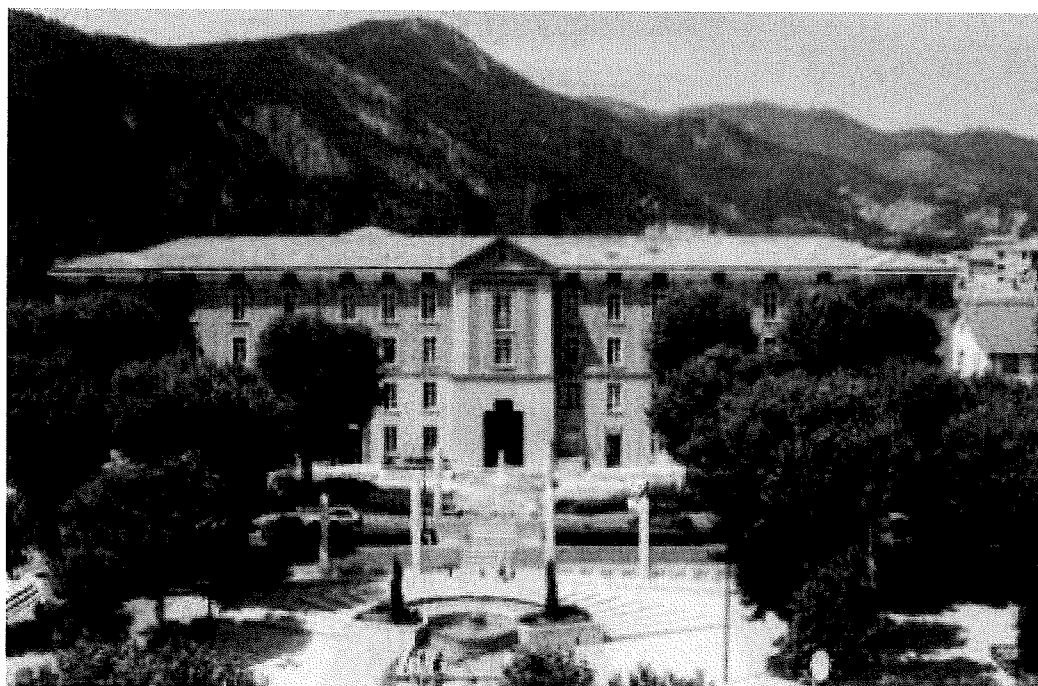


RECUEIL DE LA DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

15 FÉVRIER 2024



RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Février 2024

01 - Suivi des préconisations Chambre Régionale des Comptes	1
02 - Débat d'orientation budgétaire	9
03- Rapport d'activité de Provence Alpes Agglomération pour l'année 2022	25
04 - Modification du tableau des effectifs communaux	63
05 - Titres restaurant : reversement à l'A.S.C.P.C. I	65
06 - Création d'un poste d'animateur - médiateur social dans le cadre d'un contrat aidé d'adulte relais	67
07 - Création d'un poste de chargé de projet « e-learning » santé	73
08 - Recrutement d'un agent public de catégorie A sur un poste permanent de technicien réseaux et systèmes informatiques	77
09 - Accueil d'un agent communautaire - convention de mise à disposition individuelle Provence Alpes Agglomération/Ville de Digne-les-Bains	79
10 - Commission d'appel d'offre à caractère permanent - Réélection des membres	81
11 - Commission de délégation de service public à caractère permanent - Réélection des membres	85
12 - Protocole transactionnel tripartite- Contentieux du parking Gassendi	89
13 - Automatisation de la vanne des Arches	103
14 - Création d'une forêt comestible- Demande de subvention	107
15 - Opportunité de création d'une Réserve Biologique « Intégrale » en forêt communale au Pic de Couard	111
16 - Don de 19 éléments de sciences au musée Gassendi par l'Office National des Forêts	143
17 - Modification de la demande de subvention au conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, pour l'année 2024, pour la mise en valeur des collections et expositions du musée Gassendi	151
18 - Convention avec la commune de Le Vernet autour de l'œuvre de Trevor GOULD : Le pavillon d'Hannibal	155
19 - Classes de découverte : montant de la participation de la commune pour l'année scolaire 2024	163
20 - Classe de découverte – Ecole primaire Paul Martin - Ecole primaire des Arches : montant de la participation de la commune	165
21 - Classes de découverte écoles situées en quartier prioritaire : demande de subvention	167
22 - Les Baumelles : convention de servitude de tréfond en terrain privé de canalisation d'eau pluviale avec Provence Alpes Agglomération (PAA)	169
23 - Les Fourches – rue des Epinettes : conventions de servitudes de passages avec ENEDIS	177
24 - Projet de régularisation du Centre hospitalier de Digne-les-Bains et de la construction d'un nouveau bâtiment – Enquête publique et incidences environnementales sur le territoire communal – Avis de la Collectivité	191
25 - Les Dourbes échanges sans soulte	209
26 - Plan Local d'Urbanisme : bilan de sa mise en œuvre	213
27 - Les Augiers Nord – Convention d'occupation entre la Ville de Digne-les-Bains et la société Cellex France Infrastructures : installation d'une antenne relais Bouygues Telecom	217
28 - Ilot Pied de Ville / Curaterie - Démarche de relogement : versement d'une indemnité de déménagement	243
29 - Ilot Pied de Ville / Curaterie. Demande de subvention auprès de la Région au titre du dispositif financier « Nos Territoires d'abord », auprès du Département au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale	245
30 - Dénominations d'équipements sportifs	249

EXTRAIT

Du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois de février, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le neuf du mois de février, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents :

Année 2024

Séance du

15 février

SERVICE FINANCIER

GRANET-BRUNELLO Patricia – KUHN Francis – OGGERO-BAKRI Céline – THIEBLEMONT Martine – SANCHEZ Pierre – VOLLAIRE Nadine – MOULARD Damien – SERY Marie-José – PIERI Bernard – TEYSSIER Bernard – SOLTANI Boularès – DUMOND Bernard – ARBOUX-TROMEL Corinne – THOUROUDE Antoine – PEREIRA Georges – CHABALIER Sandrine – MARTINEZ Jérôme – ESTEVE Matthieu – MEZZANO Gérard – FATIO Léon – ABALHATE Fatima – CHALVET Gilles – HONNORAT Michelle – MARGUERITTE Françoise – PAIRE Marie-Claude – de SOUZA Benoît – TSALAMLAL Nadia – SEJOURNÉ Daniel.

N°01

Étaient représentés :

BLANC Michel par KUHN Francis
TEYSSIER Eliane par DUMOND Bernard
PARIS Mireille par GRANET-BRUNELLO Patricia
SAMB Clémence par MARGUERITTE Françoise

Objet :
Suivi des
préconisations
Chambre
Régionale des
Comptes

Était absent :

ANDRÉ Samuel
Est nommée secrétaire de séance : CHABALIER Sandrine

Monsieur Francis KUHN, premier adjoint délégué aux finances, rapporte à l'assemblée ce qui suit :

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 15 décembre 2022 a été présenté en séance du conseil municipal du 16 février 2023.

L'article L. 243.9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport, devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Pour rappel, le contrôle de la Chambre relatif à la gestion de la commune a porté sur les exercices 2015 et suivants.

Madame le maire a souligné la qualité et l'utilité du contrôle ainsi que la tonalité positive quant à la gestion administrative et financière de la ville.

Ce rapport ne comprend aucune recommandation ou observation majeure.

Cette analyse a permis de poursuivre la réflexion des élus et des services sur les améliorations à apporter à la gestion de la commune.

Consciente que la situation reste fragile, la ville poursuit sa trajectoire de désendettement, tout en continuant à investir et en engageant une baisse de la pression fiscale, ce qui implique de confirmer les efforts engagés pour maîtriser les charges et optimiser les recettes.

Comme évoqué lors de la présentation du rapport de la Chambre régionale des Comptes au conseil municipal le 16 février 2023, la commune s'est donnée les axes d'amélioration suivants :

- Renforcer le contrôle de gestion interne.
- Préciser les conventions de partenariat avec les associations. L'enjeu est que ces conventions soient suffisamment précises sans pour autant être requalifiées en contrat de prestation de service.
- Poursuivre le travail engagé pour contenir la masse salariale (heures supplémentaires comprises).
- Mettre en place une gestion plus fine des restes à réaliser.
- Améliorer la concordance entre l'état de l'actif tenu par le comptable public et l'inventaire tenu par les services municipaux
- Continuer le travail engagé depuis 2020 sur le plan pluri annuel d'investissement, travail rendu plus délicat dans le contexte et les incertitudes des mois à venir.
- Affiner les périmètres des délégations consenties aux adjoints et préciser les décisions du maire.
- Poursuivre la démarche active auprès des investisseurs pour développer notre vocation touristique et notre capacité d'hébergement.

Le travail engagé et réalisé sur chacun de ces axes est présenté en annexe.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 15 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202301-DE



Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

26 VOIX POUR ET 6 ABSECTIONS

PREND ACTE de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 15 décembre 2022.

Pour le maire de Digne-les-Bains
l'adjoint délégué



Francis KUHN

La secrétaire de séance

CHABALIER Sandrine

RAPPORT SYNTHETISANT LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

1. Renforcer le contrôle de gestion interne.

Suite au rapport de la Chambre régionale des comptes du 15 décembre 2022 et aux observations qui en découlent, Mme le maire a fixé différents axes d'amélioration de la gestion communale dont le renfort du contrôle de gestion interne.

Pour atteindre cet objectif, dans un premier temps, les missions du chargé de la commande publique ont été complétées. Le poste a été modifié par délibération du conseil municipal du 11 avril 2023. Le cadre concerné est ainsi en charge de la commande publique et du suivi financier des délégations de service public. Les enjeux sont, en partenariat avec les services intéressés :

- De maîtriser les enjeux et les pratiques financières clés en matière de délégation,
- D'assurer un pilotage actif de ceux-ci
- D'appliquer une gestion financière réussie à partir de la préparation jusqu'à la conclusion
- De procéder au contrôle et de façon générique tout au long du contrat.

Une procédure de contrôle des DSP a été formalisée.

Dans un second temps, il est retenu de créer un poste de contrôleur de gestion au sein du service des finances et de la commande publique. Rattaché au chef du service des finances et de la commande publique, il sera chargé de conseiller les décideurs et les services en améliorant la connaissance des activités de l'action publique et en optimisant le rapport entre les objectifs définis, les moyens engagés et les résultats de l'activité, diffusant ainsi une culture de gestion au sein de la collectivité. Les missions seront les suivantes :

- Instaurer et animer un dialogue de gestion avec les services
- Exercer un contrôle permanent sur les budgets et analyser des écarts entre les prévisions et le réalisé
- Réaliser des audits internes
- Evaluer et concevoir des procédures
- Elaborer, mettre en œuvre et diffuser des outils de pilotage et d'aide à la décision
- Assister et conseiller les services dans l'optimisation de leur activités (indicateurs d'activités, tableaux de bord, ...)
- Mettre en œuvre les méthodes de calculs de coûts, analyser les résultats et faire des propositions
- Gestion de l'actif

- Participer au contrôle des activités déléguées et des organismes de droit privé subventionnés
- Identifier les risques de gestion et sensibiliser à la gestion des risques
- Contrôle de régies de recettes et de dépenses.
- Participer au suivi des relations financières ville/Provence Alpes Agglomération (mises à disposition, ...)

Le Comité Social Territorial (CST) réuni le 16/11/2023 a donné un avis favorable à la création de ce poste.

2. Préciser les conventions de partenariat avec les associations. L'enjeu est que ces conventions soient suffisamment précises sans pour autant être requalifiées en contrat de prestation de service.

La commune a établi un règlement d'attribution des subventions aux associations.

L'instruction de tout dossier de subvention se passe en trois temps :

- Instruction des dossiers par les services compétents (vie statutaire, analyse financière, ...)
- Présentation des dossiers en commission Vie associative
- Vote des subventions en conseil municipal

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques aux associations, la ville de Digne-les-Bains formalise les relations et les échanges fixant les droits et obligations de chacun au travers d'une convention de partenariat.

L'obligation de conclure une convention s'applique pour les associations dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000,00 euros. La Ville élargit cette disposition à toutes les associations qui perçoivent une subvention d'un montant annuel égal ou supérieur à 5 000,00 euros.

Les conventions de partenariat sont rédigées en tenant compte de l'analyse des projets de l'association et des bilans transmis chaque année. Une rencontre régulière des associations permet d'évaluer les activités menées par celles-ci.

La rédaction des objectifs est un point juridique sensible. En effet, ils doivent être formulés tout en évitant qu'ils ne soient considérés comme l'expression d'un besoin de la collectivité et donc que les conventions ne soient requalifiées en contrat de prestation de service.

En même temps, l'écueil serait de déterminer des engagements ou des objectifs trop généralistes ou similaires (« copier/coller ») sans tenir compte de l'objet ou du projet subventionné.

La ville valorise désormais la mise à disposition des équipements aux associations. **La valeur que représente** cette mise à disposition est en effet précisée dans les conventions de partenariat.

3. Poursuivre le travail engagé pour contenir la masse salariale (heures supplémentaires comprises).

Concernant la préparation de la masse salariale, à l'occasion des réunions budgétaires organisées avec chaque service municipal, le 1er adjoint délégué aux finances et au personnel accompagné du chef du service financier, rappelle les contraintes budgétaires inhérentes à notre commune et aborde systématiquement la notion des ressources humaines et la pondération qu'il convient de garder à l'esprit en la matière.

Toujours en matière de sensibilisation des cadres territoriaux, une information via une réunion ad hoc est organisée pour illustrer les difficultés de bâtir le chapitre 012 consacré aux frais de personnel et déclinés par lignes budgétaires, en prenant en compte les facteurs exogènes et endogènes générateurs de dépenses.

Une attention particulière est toujours portée sur le recours aux heures supplémentaires (HS), (conditions et occasions de leurs utilisations) dans une perspective de régulation et d'optimisation du temps de travail et de réduction du volume des HS.

Outre le suivi et l'analyse par la direction des ressources humaines des imprimés HS mensuels, il est demandé à chaque service de remplir un état trimestriel des agents ayant bénéficiés d'HS (paiement ou attribution de repos compensateur et les motifs et justifications d'y recourir).

Également, pour les manifestations d'ampleur il sera demandé en amont, aux services devant mobiliser du personnel pour l'installation et désinstallation des matériels et équipements, le suivi et la présence de techniciens lors du déroulé de l'évènement un prévisionnel justificatif et chiffré des effectifs à engager et des dépassements d'horaires envisagés.

Dans la prise en compte des flux entrées/sorties du personnel, connus au jour de l'élaboration de la masse salariale (recrutement/ droit à la retraite, mutation, disponibilité, détachement), le principe de vigilance sur l'évolution prévisionnelle des effectifs avec l'objectif double, de maintenir la qualité du service public d'une part et de maîtriser et optimiser la masse salariale d'autre part est plus que jamais d'actualité.

4. Mettre en place une gestion plus fine des restes à réaliser.

Dès l'exercice 2023, il a été mis en place une gestion plus rigoureuse des restes à réaliser. Seules sont reprises en reste à réaliser :

- les lignes de dépenses d'investissement qui ont fait l'objet d'un engagement juridique, que ce soit par la passation d'un marché public ou l'établissement d'un bon d'engagement avec un devis signé.
- les subventions dont la notification d'attribution a été reçue par les services de la commune. - les emprunts dont le contrat a été signé avant le 31/12 de l'exercice et dont les fonds ne sont pas encore débloqués. Cela n'a pas été le cas pour 2022.

Auparavant, étaient repris en restes à réaliser les crédits d'investissement, en dépenses comme en recettes, disponibles au 31/12/N (engagés ou non).

5. Améliorer la concordance entre l'état de l'actif tenu par le comptable public et l'inventaire tenu par les services municipaux

La concordance entre l'état de l'actif tenu par le comptable public et l'inventaire tenu par la mairie est ajustée chaque année pour tous les flux entrants et sortants.

Ne pouvant remonter sur des dizaines d'années, il est plus difficile de déterminer la valeur du patrimoine ancien (terrains entre autres). Par ailleurs, s'il est possible pour la commune, dans le cadre d'attribution de mission au futur contrôleur de gestion, d'affiner l'inventaire physique des biens matériels de la ville, il sera plus compliqué pour la DGFIP de nous accompagner compte-tenu de ses moyens humains.

6. Continuer le travail engagé depuis 2020 sur le plan pluri annuel d'investissement, travail rendu plus délicat dans le contexte et les incertitudes des mois à venir.

Le plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil qui permet de planifier les investissements sur les 5 ans.

Le PPI, créé en début de mandat, est un document interne vivant. Il est régulièrement mis à jour. Il est ajusté chaque année en fonction des ressources d'investissement annuel et du contexte financier national. Ce document est un tableau de bord permettant la prise de décision de réalisation ou de lissage des projets.

7. Affiner les périmètres des délégations consenties aux adjoints et préciser les décisions du maire

Concernant les délégations de fonctions et de signature (article 4.2 du rapport d'observations), et conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, la mise en œuvre des attributions de délégations consenties au maire par le conseil municipal fait l'objet de comptes-rendus devant le conseil municipal. Ces comptes-rendus sont désormais plus détaillés puisqu'outre la date, le numéro de la décision et son titre, ils incluent désormais l'objet détaillé de la décision (coût, durée...) permettant ainsi aux élus de soulever, le cas échéant, des observations.

En matière de commande publique, les délégations de fonctions et de signature des adjoints au maire ont également été précisées puisque l'arrêté municipal portant cette délégation précise désormais les montants des sommes pouvant être engagées dans le cadre des marchés publics, hormis pour le 1^{er} adjoint qui n'a pas de montant maximum et pour le 3^{ème} adjoint, dont le montant maximum est 24 990 €: « Commande publique : préparation, passation, suivi et exécution des marchés publics d'un montant maximum de 5999€ y compris modifications éventuelles ».

Enfin, la délégation de fonction et de signature pour le 1^{er} adjoint au maire, en matière de finance et trésorerie, a également été précisée comme suit : « En tant qu'ordonnateur délégué, en finances : signature de toute pièce de dépense et de recette ainsi que des documents budgétaires se rapportant à l'exécution du budget. En trésorerie : toutes pièces relatives aux opérations financières liées aux emprunts, à la gestion des lignes de trésorerie et aux placements.

8. Poursuivre la démarche active auprès des investisseurs pour développer notre vocation touristique et notre capacité d'hébergement.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la ville de Digne les Bains et Provence Alpes Agglomération travaillent sur la montée en gamme de l'offre touristique à l'échelle du territoire.

Sur la commune de Digne-les-Bains, un travail important de mise en tourisme a été réalisé à travers l'Unesco GEOPARC et la structuration de l'offre d'activités de pleine nature (schéma activités « Outdoor »). La création du SPA THERMAL est également un équipement structurant et complémentaire pour faire de Digne-les-Bains une destination touristique attractive.

Le dernier point à travailler était l'offre d'hébergement touristique jugée insuffisante en volume et en qualité.

Depuis 2018, la Ville de Digne-les-Bains et PAA sont engagées dans le programme national « Action

Cœur de Ville ». Le projet de revitalisation porte sur 5 axes dont un axe sur la thématique du développement économique. La question de l'hébergement touristique, enjeu majeur d'attractivité identifié dans la stratégie de développement économique, représente un frein à la fréquentation du centre-ville et de ses commerces.

Pour répondre à cet enjeu, la collectivité a bénéficié d'un accompagnement par Atout France pour conduire une première démarche ciblée sur 4 sites (situés hors centre-ville) visant l'objectif d'attirer de nouveaux investisseurs/exploitants. Ont ainsi été mis en avant :

- Le Richelme (acquis par la régie des thermes dans la perspective d'une mise en DSP globale des Thermes)
- Le Refuge des Sources (racheté, rénové et réouvert depuis le 1^{er} juillet 2023)
- Le site du golf (depuis cette démarche, le conseil municipal s'est réuni le 2 novembre 2023 et a approuvé un bail à construction *)
- Le village club de Chandourène (acquis par un investisseurs/exploitant luxembourgeois)

Le deuxième axe de travail vise l'offre de centre-ville. Celle-ci est clairement en déclin (hôtels fermés ou à vendre) et nécessite soit un soutien en ingénierie pour définir de nouvelles vocations aux établissements soit une prospection ciblée pour attirer de potentiels repreneurs.

Cette démarche fait l'objet d'une fiche action annexée à l'avenant à la convention Action Cœur de Ville 2023-2026. PAA et la ville sont en contact avec Atout France et la banque des territoires pour mettre en œuvre un appui en ingénierie sur la problématique de l'hôtellerie de centre-ville. L'idée générale est de cibler les établissements qui pourraient avoir un potentiel pour redéployer de l'hébergement touristique et d'en étudier la faisabilité. Cette étude préalable permettra de prioriser les sites pouvant générer un projet de réouverture et d'étoffer l'argumentaire pour la phase de prospection qui suivra.

Les sites identifiés sont les suivants :

- Ancienne Banque de France
- Hôtel/restaurant le Coin fleuri (boulevard Victor Hugo)
- Ancien site du GRETA
- Le Provence (en cours d'acquisition)
- Le Grand Paris

*Le bail à construction du golf, d'une durée de 45 ans, approuvé par l'assemblée délibérante le 2 novembre 2023, prévoit un programme de travaux conséquent en faveur de l'hébergement touristique et notamment en phase 1 : la réfection et l'agrandissement de la salle de restaurant, la réfection des 13 chambres existantes et la création d'une 14ème chambre et en phase 2 : construction d'un bâtiment de 21 chambres minimum au niveau de qualité 4 étoiles.

EXTRAIT

Du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois de février, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le neuf du mois de février, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents :

Année 2024

Séance du

15 février

SERVICE FINANCIER

GRANET-BRUNELLO Patricia – KUHN Francis - OGGERO-BAKRI Céline – THIEBLEMONT Martine - SANCHEZ Pierre - VOLLAIRE Nadine – MOULARD Damien – SERY Marie-José – PIERI Bernard – TEYSSIER Bernard – SOLTANI Boularès – DUMOND Bernard – ARBOUX-TROMEL Corinne – THOUROUDE Antoine - PEREIRA Georges – CHABALIER Sandrine – MARTINEZ Jérôme – ESTEVE Matthieu – MEZZANO Gérard – FATIO Léon - ABALHATE Fatima – CHALVET Gilles – HONNORAT Michelle –MARGUERITTE Françoise – PAIRE Marie-Claude – de SOUZA Benoît – TSALAMLAL Nadia – SEJOURNÉ Daniel.

Étaient représentés :

N°02

BLANC Michel par KUHN Francis
TEYSSIER Eliane par DUMOND Bernard
PARIS Mireille par GRANET-BRUNELLO Patricia
SAMB Clémence par MARGUERITTE Françoise

Objet :

Débat
d'orientations
budgétaires
2024

Était absent :

ANDRÉ Samuel

Est nommée secrétaire de séance : CHABALIER Sandrine

Monsieur Francis KUHN, premier adjoint au maire, rapporte à l'assemblée ce qui suit :

Comme chaque année et conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit présenter, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser le contenu de ce rapport de présentation. Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. La jurisprudence administrative rappelle que l'organisation de ce débat constitue une formalité substantielle. Cela signifie qu'une délibération adoptant le budget primitif qui ne serait pas précédée de ce débat est entachée de nullité.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la ville applique la nomenclature budgétaire et comptable M57 ce qui va entraîner une correction du résultat d'investissement constaté à compter du budget 2024.

Le rapport d'orientation budgétaire tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social,
- Les impacts de la loi de finances 2024 sur le budget des collectivités locales
- Les décisions nationales relatives aux dépenses des collectivités (notamment pesant sur les charges de personnel : augmentation du SMIC, augmentation du point d'indice...)

I- Un contexte national marqué par des incertitudes inédites

A. Des chocs exogènes qui pèseront sur la situation des finances publiques

- Le poids des fluides : les tensions géopolitiques, les difficultés d'approvisionnement et la volatilité des cours mondiaux entraînent une crise énergétique sans précédent avec une très forte augmentation des prix. Les prix de l'énergie subissent toujours une importante volatilité (- 5,2% sur un an pour les carburants en novembre 2023 mais + 3,9 % à la même date pour l'électricité qui devrait augmenter de 10% en février 2024).
- Le contexte international a freiné la croissance pour les économies européennes : ex prévisions de + 0.8% (INSEE) en 2023 pour la France. Les tensions en Mer Rouge et leurs conséquences sur le transport maritime entre l'Asie et l'Europe pourraient freiner les perspectives en rendant plus difficiles les approvisionnements.
- Une inflation inédite depuis de nombreuses années, portée principalement par le coût de l'énergie et dans une moindre mesure des matières premières arrêtée à 5,9 % pour l'année 2022 en France. Cette inflation a eu des impacts directs (coût des achats et des services) et indirects (mesures salariales en dépenses et recettes fiscales) pour les budgets des collectivités locales. En 2023 l'inflation s'est élevée à 3,4% (+ 3,9% pour l'énergie, +3,7% pour le bâtiment, +12,8% pour les produits alimentaires). Les perspectives d'inflation pour 2024 sont comprises entre 2,5% et 3%.
- Un déficit public de 4,9% du PIB (produit intérieur brut) en 2023 et une dette publique de 111,7% du PIB, que le gouvernement s'est engagé à réduire (pour atteindre 2.9% du PIB en 2027 et 111% du PIB).
- Une hausse des taux d'intérêt : pour faire face au retour de l'inflation, la banque centrale européenne a augmenté son taux d'intérêt directeur avec des conséquences directes sur le coût de l'emprunt des collectivités locales. De taux négatifs jusqu'en 2022, les nouveaux emprunts sont passés à des taux entre 3,5% et 5,5%. Une perspective de baisse est envisagée à compter de juin 2024 sous l'effet du ralentissement de l'inflation et de la reprise (modérée) de la croissance mais les incertitudes restent nombreuses.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024



ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE

B. Les incidences des lois de finances

- Augmentation limitée de la DGF de 320 millions d'euros (non indexée sur le taux de l'inflation), comme en 2023. (+ 290 Millions d'euros pour les communes)
- Hausse des bases foncières et de taxe d'habitation de 3,9%
- Amortisseur énergies les 2 dispositifs prévus sont maintenus :
 - L'amortisseur électricité : prise en charge de 75% des surcoûts des factures d'électricité au-delà de 250 € MW/h.
 - Le « filet de sécurité » : dotation conditionnée à 3 conditions cumulatives :
 - une baisse d'épargne brute de + de 15%
 - un potentiel fiscal inférieur à deux fois le potentiel fiscal moyen
 - une hausse en 2023 des dépenses d'énergie, d'électricité et chauffage urbain supérieure à 50% de la croissance des recettes réelles de fonctionnement
- Majoration et réforme de la dotation pour les titres sécurisés.
- Majoration et réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales (+100 M€)
- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux faisant l'objet de gros travaux de rénovation énergétique.
- Aménagement de la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)
- Report à 2026 de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels
- Hausse du FCTVA notamment du fait de son assiette : réintégration des dépenses d'aménagement de terrain
- Abondement du fonds vert, dont une partie sera fléchée vers la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)
- Mise en place d'un nouveau zonage pour les territoires ruraux en difficulté (ZFRR)
- Publication d'un budget vert pour les collectivités de plus de 3 500 habitants sous forme d'une annexe « impact du budget pour la transition écologique » et présentation des dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France
- Institution dès 2024 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants qui le décident d'une annexe « état des engagements financiers concourant à la transition écologique »

C. La situation financière des communes

Une inflation toujours élevée et une vigilance sur l'autofinancement et les investissements.

Fin 2023, l'épargne brute des collectivités locales est en nette baisse (-9%) par rapport à 2022, les recettes pour l'essentiel fiscales même revalorisées (revalorisation des bases de 7,1%) n'ayant pas suffi à compenser la hausse des prix ainsi que celle des frais de personnel.

Malgré ces difficultés, les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) ont crû de 9,1%, néanmoins, la hausse de ces dépenses ne signifie pas une augmentation du volume des équipements compte tenu de la hausse des prix notamment des matières premières et des clauses de révision prévues dans les contrats, les principaux index du BTP ayant connu de fortes progressions en 2023.

L'encours de dette des collectivités a progressé de 2,1% en 2023, la dette finançant 30% des investissements locaux et les collectivités ont dû puiser dans leur trésorerie pour financer leurs dépenses.

II – La situation financière de la ville en Milliers d’euros

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE

	2019	2020	2021	2022	Projection 2023	Variation 2022/2023
Recettes réelles de fonctionnement	25 764	26 124	25 640	27 473	28 014	+2,00%
Dont impôts locaux	14 414	14 562	15 475	15 924	17 240	+8,2%
Dont DGF	4 706	4 814	4 811	4 878	5 005	+2,6%

	2019	2020	2021	2022	Projection 2023	Variation 2022/2023
Dépenses réelles de fonctionnement	21 901	22 572	21 681	22 728	24 258	+6,7%
Dont personnel	12 943	12 624	13 147	13 731	14 056	+2,4%
Dont Charges à caractère général	5 104	4 749	5 064	5 382	6 072	+12,8%

A- La hausse des recettes de fonctionnement a été dynamique :

Le chapitre 70 : produits des services (garderie scolaire, entrées musées, spectacles, redevances d’occupation du domaine public et redevances de stationnement, remboursement de frais...) est stable par rapport à 2022.

Concernant le chapitre 73 : la commune a bénéficié de la revalorisation de 7,1% des bases de taxe foncière et de la compensation de la taxe d’habitation sur les résidences principales, dont le produit n’est plus perçu par les collectivités territoriales ainsi que du travail sur les bases (éléments de confort dont chauffage...) qui a été effectué en collaboration avec les services fiscaux (+ 140 000 € de base fiscale taxée). Par contre les taxes additionnelles aux droits de mutation sont en repli, en lien avec le repli des transactions sur le marché immobilier (- 150 000€ environ).

Le chapitre 74 : dotations et participations enregistre une hausse due à la progression de la dotation globale de fonctionnement ainsi qu’au versement par l’ARS du financement du poste de chargé de projet « e- learning. Création de filières de soins » pour 60 000 €

Le chapitre 75 : loyers est en hausse du fait d’une bonne dynamique de location des salles et notamment du Palais des Congrès. Le chapitre 76 : produits financiers (intérêts du legs Mahoudeaux) est stable.

Quelques recettes « exceptionnelles » étaient à noter sur l’exercice 2022 : remboursement à hauteur de 70 000€ d’un accident de travail, récupération auprès du délégataire de la tva versée sur les participations de la ville au fonctionnement du complexe aquatique sur les années 2019 à 2021 (284 477€), reprise du solde de la provision pour le contentieux lié au casino (195 000€) ainsi que des cessions immobilières pour 466 550 € (dont terrain les plantiers Nord : 460 000€). Ces recettes exceptionnelles n’ont -par définition – pas été renouvelées en 2023 (cession logement du plan d’eau pour 60 000 €. Aucune indemnité de sinistre consécutive aux intempéries du printemps 2023 n’a à ce jour été versée par l’assurance).

Ce qui explique que le total des recettes de fonctionnement n’ait progressé que de 2% entre 2022 et 2023.

B- Les dépenses de fonctionnement ont été impactées par l'inflation

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général ont progressé de 6,4 % en raison de l'inflation qui a notamment pesé sur le poste « fluides » : électricité + combustibles (+ 11% par rapport à 2022 qui était déjà en progression de 28.89% par rapport à 2021). Cette hausse « maîtrisée » est liée aux efforts de sobriété énergétique réalisés par les différents services. Le poste carburant est stable par rapport à l'année précédente...Le poste prestations de service ainsi que celui des locations de matériel a fortement augmenté à cause de l'inflation mais aussi d'une politique de spectacle plus ambitieuse au Palais des Congrès.

Le chapitre charges de personnel a été impacté par diverses mesures : mise en œuvre du protocole indemnitaire avec revalorisation des tickets restaurant, augmentation du SMIC de 1,8%, se sont ajoutées aux revalorisations « classiques » liées au GVT (glissement vieillesse technicité). Ce chapitre connaît une progression maîtrisée de 2,4%.

Les subventions versées tant au CCAS qu'au Parking Gassendi ont augmenté pour faire face aux surcoûts liés à l'inflation, non compensés par les autres recettes de ces 2 services municipaux.

De même la hausse des subventions aux associations s'explique par la subvention exceptionnelle de 100 000€ versée pour le festival mondial de rugby amateur, les subventions pour l'opération amélioration de l'habitat (+ 70 000 €) ainsi que la hausse de la contribution de la ville à la délégation de service public de la piscine suite à la hausse des fluides (+100 000).

C- La capacité d'autofinancement (CAF) :

La progression plus marquée des recettes de fonctionnement par rapport aux charges a permis de dégager une épargne brute représentant 13,40% des recettes réelles de fonctionnement et une épargne nette (après remboursement du capital de la dette) de 1,92% représentant 538 000€.

D- Un investissement soutenu :

La ville a investi en 2023 plus de 4,5 millions d'€, avec un recours à l'emprunt de 2 M€ ; le solde provenant des subventions (1,3 M€), du FCTVA (0,6 M€) et de l'autofinancement.

Les principales opérations d'investissement ont concerné le musée Alexandra David-Néel (2^e tranche de travaux), la fin de l'extension de la maison de santé, le square Frédéric Mistral, l'acquisition d'une balayeuse, le déploiement des points d'apport volontaire, les travaux suite aux intempéries du printemps 2023...

En recette, outre les subventions perçues il faut noter le remboursement du capital du legs Mahoudeaux à hauteur de 961 000 € qui n'a pas encore été remplacé sur un produit financier à long terme, du fait des taux d'intérêt proposés mais sur un compte à terme sur 12 mois ; cette recette figure donc dans le résultat d'investissement 2023. De même la ville a perçu une avance sur subvention de la DRAC pour les travaux du Musée Gassendi alors même qu'aucune dépense n'a été comptabilisée sur cette opération en 2023. Cette recette participe donc au résultat d'investissement 2023.

E- Projection des résultats de l'année 2023 :

Projection résultats

Section de fonctionnement : résultat 2023 : + 3 213 279 €

Résultat antérieur : 1 292 173 €

Résultat cumulé : 4 505 452 €

Section d'investissement : résultat 2023 : 2 411 505,01€

Résultat antérieur : -2 996 136,77 €

Résultat cumulé : - 584 631,76€

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE



Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser, reportés sur l'exercice 2024 :- 438 768,32 € soit un besoin total de financement de 1 023 400 €.

Le passage au 1^{er} janvier 2024 se traduit par l'obligation réglementaire d'apurer le compte 1069 « reprise 1997 sur les excédents capitalisés » d'un montant de 534 183,06 sur une durée maximum de 10 ans.

Ainsi le résultat d'investissement doit être corrigé d'un déficit de 53 418,30 € à compter de l'année 2024.

Le résultat cumulé d'investissement corrigé est donc de : -638 050,06€ et le besoin de financement est ainsi corrigé à 1 076 818,38€.

III – La prospective 2024

Principales orientations budgétaires 2024 en matière de politiques publiques :

- Assurer la continuité du service public dans un contexte d'inflation et de crise énergétique : la ville entend maintenir l'ensemble des services publics en optimisant les dépenses RH et les charges à caractère général malgré le renchérissement des coûts.
- Maintenir un programme d'investissement soutenu.
- Poursuivre les investissements.
- Poursuivre les efforts de sobriété énergétique et de transition écologique.

Principales orientations budgétaires 2024 en matière de stratégie financière :

- Neutraliser la hausse annuelle des bases fiscales décidée par la Loi de Finances par une baisse du taux communal d'imposition de la taxe foncière bâtie.
- Maîtriser le recours à l'emprunt.
- Optimiser les recettes d'équipement notamment en mobilisant les nouveaux outils de financement (ex le fonds vert).
- Contenir les dépenses de fonctionnement.

A- Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2024 sont issues principalement des impôts et taxes, qui représentent 63 % du total. Les bases de taxes foncières bâtie et non bâtie vont être revalorisées de 3,9% en 2024 (Loi de finances pour 2024). Afin de compenser la hausse des bases, le Conseil Municipal entend voter une baisse du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties afin de percevoir le même produit fiscal de cette taxe à périmètre constant c'est-à-dire en bénéficiant tout de même de la dynamique de la base liée aux constructions/rénovations... (la DDFIP est chargée d'effectuer dès que possible les simulations afin de déterminer le taux de taxe foncière bâties à voter).

Les produits des services et des domaines (incluant les remboursements de frais) devraient progresser : développement de la programmation au Palais des Congrès, modification des tarifs de plusieurs services ; on retient une hypothèse de hausse de 4% pour les recettes tarifaires. Par contre le chapitre locations devrait être légèrement en retrait, notamment du fait du processus de vente du Camping du Bourg toujours en cours, avec une baisse consécutive de loyers, compensé en partie par la hausse des locations de salle... ainsi que par la comptabilisation des indemnités de sinistre (notamment l'indemnisation attendue liée aux intempéries du printemps 2023).

Concernant les dotations et participations : si la dotation forfaitaire des communes ainsi que la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation augmentent (+120 000 €), les participations au fonctionnement des différents financeurs doivent être inscrites prudemment, dépendant de la nature des prestations aidées et de la politique décidée par chacun d'entre eux. Ainsi ces subventions ne peuvent être ainsi « automatiquement » reconduites.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE



Le chapitre « recettes exceptionnelles » n'est quasiment plus utilisé en M57. Ainsi ce chapitre qui enregistrait les indemnités de sinistre sera réduit aux régularisations sur exercices antérieurs.

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2023	REALISE 2023	Projet BP 2024	Variation BP 2024/CA 2023
013 Atténuation des charges	30 000	43 008	40 000	-6,99%
70 Produits services domaines	1 801 544	1 757 634	1 837 725	4,56%
73 impôts et taxes	19 510 200	19 712 965	19 580 000	-0,67%
74 Dotations participations	5 684 834	5 676 985	5 561 100	-2,04%
75 Autres produits gestion courante	558 000	619 630	605 000	-2,36%
76 Produits financiers	46 800	45 998	35 000	-23,91%
77 Produits exceptionnels	59 138	106 770	1 000	-99,06%
78 Reprise sur provisions	50 000	49 990	50 000	0,02%
TOTAL	27 740 516	28 012 980	27 709 825	-1,08%

En dépenses, le budget 2024 sera construit une nouvelle fois sur la base d'enveloppes contraintes allouées aux services face aux incertitudes liées à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie. Des économies sont demandées aux services afin de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement.

Si l'inflation devrait diminuer en 2024, dans la trajectoire des derniers mois de l'année 2023, les tensions en Mer Rouge rendant plus difficiles les approvisionnements, la volatilité de certains cours, la hausse des taxes (+10% au 1^{er} février 2024 pour le prix de l'électricité) incitent à la prudence dans l'évaluation des charges à caractère général.

A ces incertitudes « nationales » s'ajoutent des incertitudes propres à la collectivité, liées notamment au sort du golf de Digne les Bains. A l'heure du Débat d'orientations budgétaires, la signature du bail à construction avec la société Adonis n'est pas intervenue et le budget de la ville doit donc inclure des charges qui ne lui incomberont plus dès la signature (baux emphytéotiques, taxes foncières, leasings des tondeuses, gardiennage et entretien du site).

Aussi le chapitre « charges à caractère général » pourrait subir une hausse de l'ordre de 11%.

Les charges de personnel devraient progresser de 5,2% (hausse de 5 points d'indice, protocole avantages sociaux...), malgré la poursuite de la maîtrise des effectifs.

Concernant les atténuations de recettes ainsi que les autres charges de gestion, elles devraient être en baisse (baisse du prélèvement Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), diminution de l'enveloppe des subventions aux associations (et non

renouvellement de la subvention exceptionnelles de 100 000€ pour le mondial de rugby amateur) et arrêt de la participation communale à la DSP du golf.

Le chapitre charges financières sera en léger repli, dû au désendettement progressif de la ville et le chapitre des charges exceptionnelles ne comptabilisera plus que les régularisations sur exercices antérieurs.

Enfin une provision sera constituée en vue du rachat à terme des locaux en centre-ville acquis par l'EPF (établissement public foncier).

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2023	REALISE 2023	Projet BP 2024	Variation BP 2024/CA 2023
011 Charges à caractère général	6 851 277	6 071 533	6 756 857	11,29%
012 Charges de personnel	14 150 000	14 055 610	14 792 580	5,24%
014 Atténuation recettes	100 000	97 290	90 000	-7,49%
65 Autres charges de gestion courante	3 205 420	3 110 065	2 859 537	-8,06%
66 Charges financières	854 138	805 664	801 000	-0,58%
67 Charges exceptionnelles	190 000	118 162	10 000	-91,54%
68 Dotations aux provisions	0	0	160 000	
TOTAL	25 350 835	24 258 324	25 469 974	4,76%

B- Le chapitre relatif aux frais de personnel

Dans le cadre des dispositions du décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier doit comporter des données relatives aux ressources humaines.

Structure et évolution des effectifs

Structure des effectifs, en emplois budgétaires pourvus.

	Etat du personnel au 1/1/2022	%	Etat du personnel au 01/01/2023	%
Fonctionnaires (Titulaires, stagiaires)	266	88,66 %	253	85,47 %
Agents non titulaires permanents	27	9%	36	12,16 %
Agents non titulaires non permanents*	7	2,34%	7	2,37%
Effectif total	300		296	

*Apprentis, adulte relais et contrats d'avenir

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

Berger
Levrault

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE

S'ajoute environ 40 personnes sous statut de vacataires horaires (encadrement cantine, activités péri éducatives, entretien, surveillance sortie école...)

Structuration des emplois par sexe

Au 1 janvier 2023

Fonctionnaires Hommes	128	Fonctionnaires femmes	125
Agents non titulaires hommes	22	Agents non titulaires femmes	21
	150		146

7 filières de la fonction publique territoriale représentées.

Catégories d'emplois : 25 agents de catégorie A ; 37 agents de catégorie B, 234 agents de catégorie C

Charges de personnel

Pour l'exercice 2023 le budget de la collectivité fait apparaître des dépenses de personnel réalisées suivantes :

Budget principal : crédits inscrits (BP) = 14 150 000 €

Budget principal : réalisé = 14 055 609 € Dont

Traitement indiciaire = 7 085 827 €

Nouvelle bonification indiciaire = 76 869 €

Heures supplémentaires = 310 250 €

Régime indemnitaire = 1 603 780 €

Les autres dépenses étant constituées des charges patronales, cotisations diverses, assurances personnel (statutaire maladie professionnelle et décès, médecine du travail...) fond compensation du supplément familial de traitement ...

Temps de travail

La durée hebdomadaire effective du travail est de 35 heures ou 39 heures avec un protocole d'accord relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (signature en novembre 2001) proposant 23 jours annuels de RTT pour un agent à temps plein.

La durée annuelle est de 1607 heures conformément à la réglementation.

Heures supplémentaires

Total des heures supplémentaires 2023 = **15 371 heures** (heures complémentaires, HS normales, HS dim., HS nuits)

Orientations pour l'exercice 2024

Facteurs d'évolution des frais de personnel

Evolutions règlementaires

• **Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2024**

Comme chaque année, le SMIC a fait, en 2024, l'objet d'une **revalorisation annuelle** par décret au 1er janvier, basée sur l'inflation et l'indice - produit par la Dares - du salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE).

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le 21/02/2024
ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE



Dans ce contexte d'inflation, le [décret n° 2023-1216 du 20 décembre 2023](#) porte relèvement du salaire minimum de croissance de **+1,13% au 1er janvier 2024**.

Sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires, le **montant du SMIC brut horaire s'élève donc à : 11,65 euros, soit 1 766,92 euros mensuels**.

(*Estimation annuelle : 8 475 €*)

NB : Au-delà de la revalorisation automatique au 1^{er} janvier de chaque année, une ou plusieurs augmentations peuvent intervenir en cours d'année à chaque fois que l'indice des prix augmente de plus de 2%.

- Revalorisation traitement dans la fonction publique

Application du décret 2023-519 du 28 juin 2023 qui attribue au 1^{er} janvier 2024, **5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics** (La valeur du point d'indice brut est de 4,923 €. La valeur du point d'indice net est de 3,907€). (*Estimation annuelle : 125 000 €*)

- **Application du glissement vieillesse technicité** relatif aux évolutions des carrières des agents territoriaux.
- Augmentation du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Dans le cadre de la réforme des retraites, le taux de la contribution employeur finançant la CNRACL sera augmenté d'un point.

(*Passage de la cotisation de 30,65 % à 31,65 % Estimation annuelle : 65 000€*)

Cette augmentation - motivée par la **dégradation** observée de la situation financière de la CNRACL - fera cependant l'objet d'une mesure de compensation afin de limiter son impact sur le budget des collectivités territoriales. Notamment par la **baisse dans des proportions identiques des cotisations maladie des fonctionnaires territoriaux**. Les décrets portant ces deux évolutions sont attendus. Mais alors que la hausse des cotisations retraite doit être "pérenne", sa compensation ne serait fixée à ce stade qu'"au titre de l'année 2024".

- **Augmentation de l'indemnité forfaitaire du compte épargne-temps (CET)**

Afin de contribuer au pouvoir d'achat des agents qui monétisent leurs jours de CET plutôt que de les utiliser, le barème de leur monétisation va évoluer.

Agent de catégorie A : de 135€ brut à 150€

Agent de catégorie B : de 90€ brut à 100€

Agent de catégorie C : de 75€ brut à 83€

- **Possibilité d'octroyer une prime pouvoir d'achat pour certains agents de la fonction publique territoriale**

Le décret [n° 2023-1006 du 31 octobre 2023](#) précise les conditions et modalités de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la fonction publique territoriale. Cette prime, visant à amortir l'inflation subie par les agents, concernera les agents publics de la fonction publique territoriale, dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 euros.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE



Le montant maximum de la prime exceptionnelle s'échelonne entre 300 € et 800 €, calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Son institution est facultative, laissée à l'appréciation de l'organe délibérant, avec une modulation possible. (*Estimation annuelle si application selon plafond maximum pour 275 bénéficiaires potentiels : 158 000€*)

Compte tenu des contraintes budgétaires, la collectivité proposera 50% de cette prime exceptionnelle.

- **Possible reconduction de la Gipa (garantie individuelle du pouvoir d'achat) dans la FPT pour 2024 (en attente du décret).**

Pour rappel, la Gipa vise à compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires dont le traitement indiciaire brut a évolué moins rapidement que l'indice des prix à la consommation sur une période de référence donnée (4 ans). (*Pour information Coût 2023 : 18 000 €*)

Evolutions internes

- **Versement du Forfait mobilités durables**

En application de la réglementation en vigueur la collectivité par délibération N°2 du 11 octobre 2022 et dans la perspective d'encourager le recours à des modes de déplacements plus propres a ouvert la possibilité de participer aux frais de déplacement entre domicile et lieu de travail des agents municipaux (covoiturage, utilisation vélo, utilisation vae...). Versement sur le budget 2024 au regard du nombre de jours d'utilisation sur l'année 2023.

- **Ajustement en vertu de l'acte III du règlement particulier des avantages sociaux (mis en place à partir de juillet 2022) :**

Evolution de l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertise (IFSE) de base (+25€ /mois) pour l'ensemble du personnel bénéficiaire. (*Estimation annuelle : 88 000 €*)

- Comme chaque année une attention particulière sera portée sur le recours aux heures supplémentaires, (conditions et occasions de leurs utilisations) dans une perspective de régulation et d'optimisation du temps de travail et de réduction du volume des HS.
- Prise en compte des flux entrées/sorties du personnel, connus à ce jour (recrutement/ droit à la retraite, mutation, disponibilité, détachement) en gardant le principe de vigilance sur l'évolution prévisionnelle des effectifs avec l'objectif de maintenir la qualité du service public et la maîtrise de la masse salariale.

C- La dette

La ville a poursuivi son désendettement depuis 2014 : de 42 millions d'euros au 1^{er} janvier 2014, l'encours de dette a été ramené à 26,97 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024.

Concernant la dette spécifique au parking, nous poursuivons, quoiqu'il en soit, l'objectif de financer le remboursement de cette dette via les recettes tarifaires.

L'objectif pour cette année encore est de limiter le recours à l'emprunt pour 2 millions d'euros soit un montant inférieur au remboursement en capital de l'annuité (3,27 millions d'euros) afin de poursuivre le désendettement de la commune.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE



Encours de la dette au 1er janvier en M€

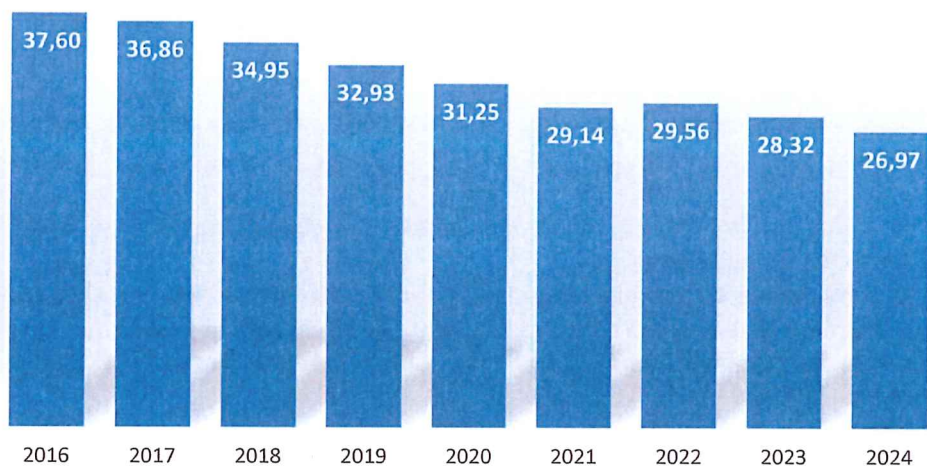


Tableau d'amortissement de l'encours de la dette :

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	26 971 770,48	4 145 537,35	802 889,12	2,99%	2,89%	3 342 648,23	4 145 537,35
2025	23 629 122,25	4 079 181,64	640 318,85	2,71%	2,75%	3 438 862,79	4 079 181,64
2026	20 190 259,46	4 002 059,05	519 103,73	2,61%	2,66%	3 482 955,32	4 002 059,05
2027	16 707 304,14	3 302 453,30	413 736,75	2,56%	2,58%	2 888 716,55	3 302 453,30
2028	13 818 587,59	2 616 015,02	339 546,48	2,58%	2,54%	2 276 468,54	2 616 015,02
2029	11 542 119,05	1 807 521,23	281 845,88	2,58%	2,52%	1 525 675,35	1 807 521,23
2030	10 016 443,70	1 588 308,86	243 802,09	2,58%	2,51%	1 344 506,77	1 588 308,86
2031	8 671 936,93	1 092 507,21	211 542,20	2,59%	2,50%	880 965,01	1 092 507,21
2032	7 790 971,92	1 085 280,05	192 317,79	2,63%	2,53%	892 962,26	1 085 280,05
2033	6 898 009,66	989 436,11	172 793,77	2,66%	2,58%	816 642,34	989 436,11
2034	6 081 367,32	978 594,94	153 564,58	2,70%	2,61%	825 030,36	978 594,94
2035	5 256 336,96	973 586,66	134 162,16	2,74%	2,64%	839 424,50	973 586,66
2036	4 416 912,46	968 391,67	114 146,12	2,82%	2,69%	854 245,55	968 391,67
2037	3 562 666,91	825 913,38	93 537,89	2,91%	2,76%	732 375,49	825 913,38
2038	2 830 291,42	733 078,59	77 191,65	3,03%	2,89%	655 886,94	733 078,59
2039	2 174 404,48	627 146,73	62 168,20	3,18%	3,05%	564 978,53	627 146,73

2040	1 609 425,95	527 619,42	48 454,84	3,33%	3,25%	479 164,58	527 619,42
2041	1 130 261,37	420 206,46	35 163,10	3,46%	3,45%	385 043,36	420 206,46
2042	745 218,01	242 321,48	22 762,02	3,40%	3,52%	219 559,46	242 321,48
2043	525 658,55	239 954,06	14 295,51	3,15%	3,38%	225 658,55	239 954,06
2044	300 000,00	87 992,00	7 992,00	2,97%	2,99%	80 000,00	87 992,00
2045	220 000,00	85 624,00	5 624,00	2,96%	3,00%	80 000,00	85 624,00
2046	140 000,00	83 256,00	3 256,00	2,96%	3,00%	80 000,00	83 256,00
2047	60 000,00	60 888,00	888,00	2,95%	3,00%	60 000,00	60 888,00



D- Opérations d'investissement

En 2024 le budget sera prudent en termes d'investissement au vu des incertitudes sur les évolutions des prix à venir pour ne pas obérer les capacités financières de la collectivité (surcoût des marchés de travaux à anticiper notamment) et vu les projections en matière de capacité d'autofinancement, les dépenses de fonctionnement augmentant plus fortement que les recettes de fonctionnement.

On retrouvera dans le budget 2024, comme chaque année, les enveloppes nécessaires :

- au renouvellement du matériel pour les services
- aux travaux de grosses réparations de bâtiment : couverture Centre d'informations des droits des femmes et de la famille (CIDFF), remplacement Centrale de traitement de l'air du centre culturel René Char, remplacement des radiateurs Hôtel de ville...
- aux travaux communaux de voirie : aménagement de sécurité sur l'abaissement de la vitesse en ville, panneaux Totem entrée de ville, aménagements PMR...

L'ensemble de ces crédits représente un montant de 2 000 000 €.

Le fonds vert intégrant le fonds friches notamment devra être sollicité pour maximiser les financements des opérations que la commune entend mettre en œuvre, c'est en ce sens que les opérations à inscrire au budget devront être priorisées.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE

Berger
Levallois

Parmi les principales opérations nouvelles qui devraient être inscrites au budget 2024, certaines participent à la transition écologique :

- Voie verte des Truyas 1^{ère} tranche + études 2^e tranche : 580 000 € - subventions Région et Etat attendues : 359 000 €
- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation de la gendarmerie : 300 000 € -Subventions demandées : 175 000 €.
- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Musée Gassendi 300 000 € - avance de subvention reçue en 2023 : 230 000€.
- Maîtrise d'œuvre désimperméabilisation du parking du plan d'eau : 140 000 €
- Forêt comestible 450 000 € -subvention demandée 256 000 €
- Maîtrise d'œuvre zone partagée Gassendi Honnorat Bret Fontainiers : 120 000€

Autres opérations à inscrire au budget 2024 :

- Enfouissement des points d'apport volontaires des déchets en centre-ville : 300 000 €- subvention Etat demandée de 93 332€.
- Pump Track 200 000€.
- Mur de soutènement du plan d'eau : 350 000 €
- Travaux route de Courbons : 250 000€
- Travaux cimetière : 100 000€

Devront aussi être réinscrits au BP 2024 la 2^e fraction du fonds de concours pour la caserne du SDIS (167 000 €) ainsi que pour la participation aux travaux sur l'ancien cinéma le TOP à hauteur de 50 000€ ainsi que le potentiel remplacement à long terme du legs Mahoudeaux.

E- Le budget annexe du parking :

L'objectif recherché dans le cadre de son fonctionnement est que les recettes d'exploitation couvrent les charges d'exploitation et le remboursement de l'annuité de la dette y compris celle souscrite en 2021. Cet objectif n'a pas été atteint et la subvention d'équilibre prévue au budget a été versée.

Une nouvelle politique tarifaire a été mise en place en avril 2023 afin de parvenir à l'équilibre de ce budget annexe. Une réflexion est en cours sur l'ensemble des stationnements y compris ceux de surface, intégrés pour leur part au budget général.

Pour l'année 2024 une subvention du budget général de 150 000 € est inscrite au budget. En effet depuis l'exercice 2023 l'activité de parking fait l'objet d'une taxation à la cotisation foncière des entreprises d'environ 30 000 € qui s'ajoute aux dépenses nécessaires au fonctionnement de l'équipement. Les recettes tarifaires ont progressé de 15 000 € environ par rapport à l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202302-DE



Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

DONNE acte à Madame le maire de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

Pour le maire de Digne-les-Bains
l'adjoint délégué



Francis KUHN

La secrétaire de séance

Sandrine CHABALIER

EXTRAIT

Du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois de février, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le neuf du mois de février, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents :

Année 2024

Séance du

15 février

SERVICE FINANCIER

GRANET-BRUNELLO Patricia – KUHN Francis – OGGERO-BAKRI Céline – THIEBLEMONT Martine – SANCHEZ Pierre – VOLLAIRE Nadine – MOULARD Damien – SERY Marie-José – PIERI Bernard – TEYSSIER Bernard – SOLTANI Boularès – DUMOND Bernard – ARBOUX-TROMEL Corinne – THOUROUDE Antoine – PEREIRA Georges – CHABALIER Sandrine – MARTINEZ Jérôme – ESTEVE Matthieu – MEZZANO Gérard – FATIO Léon – ABALHATE Fatima – CHALVET Gilles – HONNORAT Michelle – MARGUERITTE Françoise – PAIRE Marie-Claude – de SOUZA Benoît – TSALAMLAL Nadia – SEJOURNÉ Daniel.

N°03

Étaient représentés :

BLANC Michel par KUHN Francis
TEYSSIER Eliane par DUMOND Bernard
PARIS Mireille par GRANET-BRUNELLO Patricia
SAMB Clémence par MARGUERITTE Françoise

Objet :

Provence Alpes
Agglomération
Rapport d'activité
2022

Était absent :

ANDRÉ Samuel
Est nommée secrétaire de séance : CHABALIER Sandrine

Monsieur Francis KUHN, premier adjoint délégué aux finances, rapporte à l'assemblée ce qui suit :

Conformément à la réglementation en vigueur, je porte à votre connaissance le rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération.

Compte tenu de la quantité de documents à dupliquer, le rapport vous est transmis par voie dématérialisée.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202303-DE



Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Provence alpes Agglomération.

Pour le maire de Digne-les-Bains
l'adjoint délégué



Francis KUHN

La secrétaire de séance

CHABALIER Sandrine

provence
alpes agglomération

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 004-210400701-20240215-15FEVRIER202303-DE

Berser
Levrault

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

SOMMAIRE

P. 4 PROVENCE ALPES
AGGLOMÉRATION
EN BREF

P. 6 BUDGET
ET RESSOURCES HUMAINES

P. 8 GESTION DES DÉCHETS

P. 9 GESTION DE L'EAU

P. 10 MOBILITÉ

P. 12 PETITE ENFANCE

P.13 ACTION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

P. 14 CULTURE

P. 16 TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

P. 18 DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

P. 20 PLEINE SANTÉ

P. 22 TOURISME

P. 24 ACTIVITÉS
DE PLEINE NATURE

P. 25 PROGRAMMES EUROPÉENS

P. 28 LISTE ET COORDONNÉES DES
ÉTABLISSEMENTS OUVERTS
AU PUBLIC

P. 29 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ET BUREAU

P. 34 L'ORGANIGRAMME DES
SERVICES DE PROVENCE
ALPES AGGLOMÉRATION

ÉDITO

Au travers de ses nombreuses compétences, Provence Alpes Agglomération agit tout autant pour doter le territoire d'équipements structurants utiles aujourd'hui et respectueux de demain, que pour déployer sur tout le territoire des services attractifs de proximité à nos concitoyens et aux familles. L'année 2022 en a été particulièrement l'exemple.

Spa thermal de Haute-Provence, la passerelle de la retenue de l'Escale et ses aménagements écotouristes, ... autant de réalisations majeures et structurantes qui ont été inaugurés en 2022. Ces travaux sont les premiers investissements importants de notre nouvelle agglomération. Répartis géographiquement sur le territoire, ils illustrent bien notre stratégie de développement tourné vers la valorisation des atouts naturels du territoire et leur préservation.

Offrir un environnement accueillant aux nouvelles générations va de pair avec la volonté de leur proposer un territoire sain, où il fait bon vivre et où la biodiversité peut s'y épanouir. Nous prenons notre part en agissant à notre niveau sur le climat et la biodiversité, améliorer la santé publique et favoriser le bien-être des habitants. Manger mieux, en optant pour un projet alimentaire territorial (PAT, pour les circuits courts, c'est défendre une activité économique non délocalisable et donc privilégier le dynamisme du territoire.

La culture, le tourisme, la biodiversité, le développement économique, les services petites enfance, les actions sur les déchets et tous les autres domaines font de Provence Alpes Agglomération un territoire à haute qualité de vie.

Je vous laisse les découvrir dans ce rapport d'activité qui est aussi l'occasion de dresser un bilan de l'action publique à l'échelle de nos 46 communes.

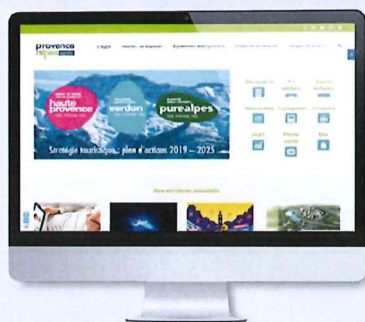
Toutes ces réalisations n'existent que par la coopération et l'engagement des élus du bureau, des élus communautaires et des équipes communautaires que je tiens à remercier pour leur implication, leur mobilisation et leur adaptation afin d'assurer des services au public toujours de grande qualité. ●

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patricia GRANET-BRUNELLO

Présidente de Provence Alpes Agglomération

Maire de Digne-les-Bains



www.provencealpesagallo.fr



Rapport d'activité 2022

Septembre 2023

Directrice de la publication : Patricia Granet-Brunello

Coordination : Julia Vuillier-Devillers et Marie Bauza

Rédaction : Agence Oyopi et services communautaires

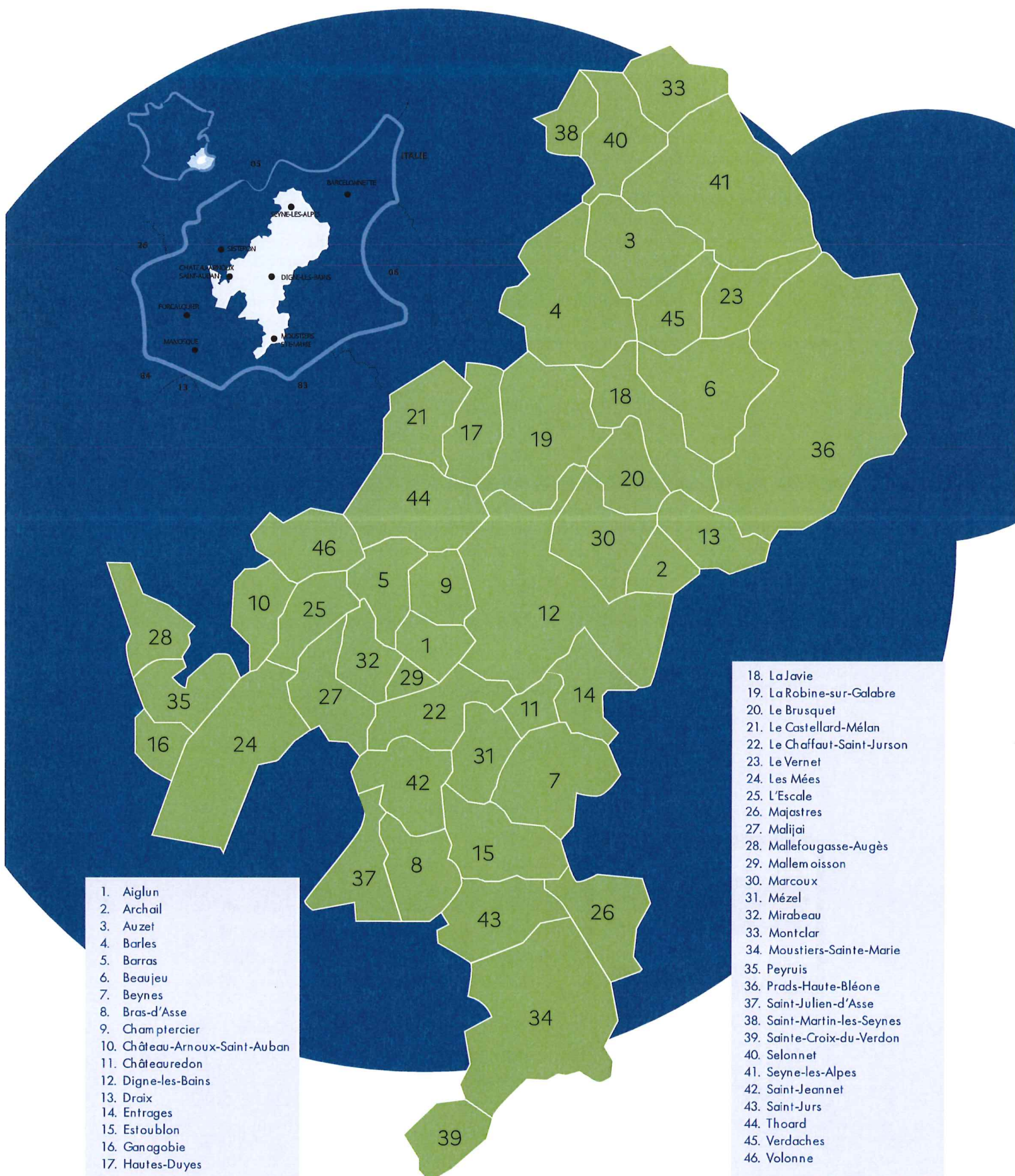
Maquette et mise en page : Mathilde Boudin-Queyrel

Crédit Photos : © Provence Alpes Agglomération, Office de Tourisme de Digne-les-Bains Val de Durance.

Cartographies : Pigment Noir

Dépôt légal : N° ISSN 3000-9073

UN TERRITOIRE COMPOSÉ DE 46 COMMUNES



LES CHIFFRES CLÉS DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

49 400

habitants (population totale dont population municipale et population comptée à part)

338

agents et **1** conseil communautaire composé de **80** membres



31,3

habitants/km²

1 574

km² soit 23 % de la surface du département

937

mètres d'altitude en moyenne

DÉPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Dépenses réelles hors dette

Fonctionnement : 39 425 K€

Charges générales : 13 363 K€

Charges de personnel : 12 057 K€

Subventions, participations : 5 025 K€

Compensations fiscales : 7 770 K€

Reversement de fiscalité : 278 K€

Autres dépenses : 730 K€

Investissement : 4 053 K€

Investissements directs : 3 859 K€

SOIT un budget principal hors dette

de 43 478 K€

○ Répartition des dépenses par secteur

Administration générale (dont entretien bâtiments aggro, frais assemblée, communication...) : 4 779 804 € soit 10.99 %

Cotisations aux centres de secours : 2 029 236 € soit 4,67 %

Interventions sociales : 334 709 € soit 0.77 %

Culture : 4 484 345 € soit 10.31 %

Jeunesse (dont accueils collectifs de mineurs) : 632 090 € soit 1.45 %

Petite enfance (dont crèches) : 2 582 687 € soit 5.94 %

Maisons des services au public (Espaces France Services) : 160 285 € soit 0.37 %

Voirie : 383 283 € soit 0.88 %

Eclairage public : 927 784 € soit 2.13 %

Gemapi+ sentiers : 2 580 627 € soit 5.94 %

Déchets : 10 053 578 € soit 23.12 %

Développement économique : 1 339 660 € soit 3.08 %

Tourisme : 1 105 379 € soit 2.54 %

Reversement de fiscalité aux communes
7 770 377 € soit 17.87 %

Dégrèvements fiscaux : 12 715 €
soit 0.03 %

Transport scolaire 2 433 756 € soit 5.6 %

Divers (santé, sports, logement...) :
1 868 000 € soit 4.3 %

RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Recettes réelles hors dette

Fonctionnement :

43 967 K€

Produits des services : 2 822 K€

Impôts et taxes : 29 784 K€

Dotations, participations : 10 465 K€

Autres recettes : 896 K€

Investissement :

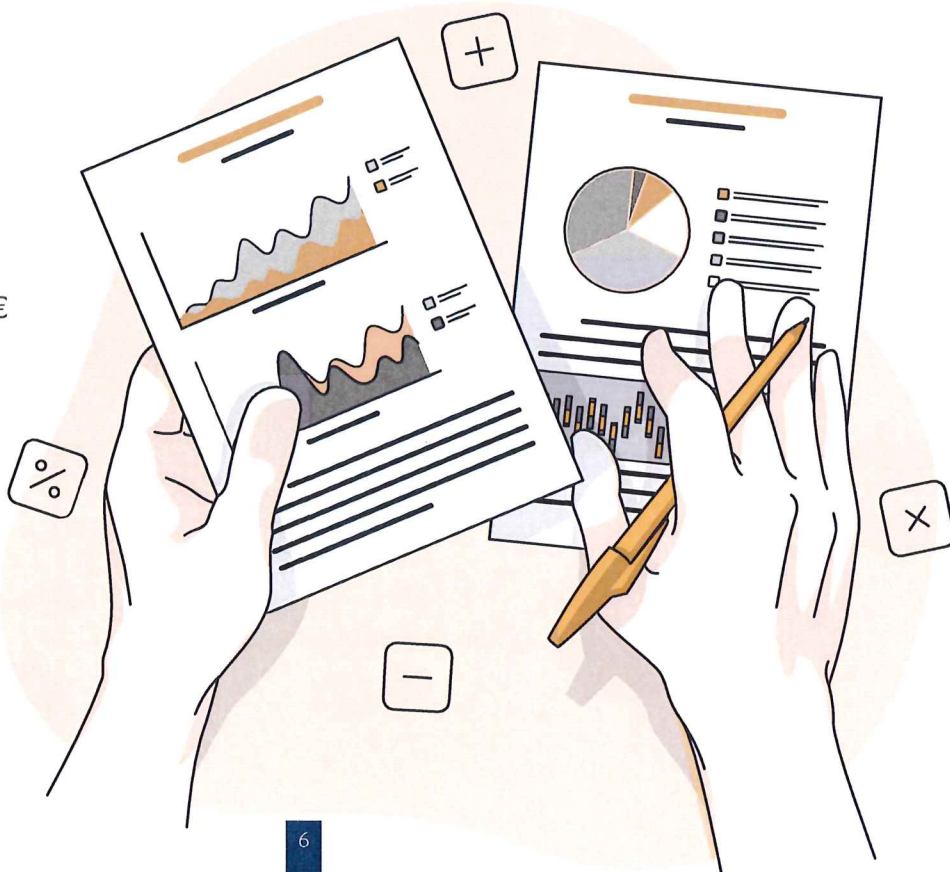
2 616 K€

Subventions : 1 061 K€

FCTVA : 652 K€

Emprunts : 0 K€

Autres recettes : 903 K€



LES 9 BUDGETS ANNEXES

Dépenses réelles	Fonctionnement	Investissement	Encours dette au 31/12/2022
Abattoir Digne-les-Bains	1 054 534 €	63 318 €	128 522 €
Abattoir Seyne	63 033 €	29 010 €	244 313 €
Transport urbain	1 140 225 €	8 083 €	0 €
Barrage irrigation Vaulouve	29 069 €	0 €	0 €
ZA La Cassine	79 518 €	105 699 €	275 213 €
ZA St Pierre	16 834 €	0 €	0 €
ZA Blâches Gombert	236 832 €	0 €	0 €
Eau	5 672 800 €	2 105 624 €	2 312 155 €
Assainissement	3 072 084 €	1 539 789 €	5 669 953 €

CHARGE DE LA DETTE SUR LE BUDGET

Encours global au 31/12/2022 :

18 757 884 €

Dont

- Budget principal : 10 127 728 €
- Budgets annexes : 8 630 156 €

Annuité dette du budget principal :

1 550 382 €

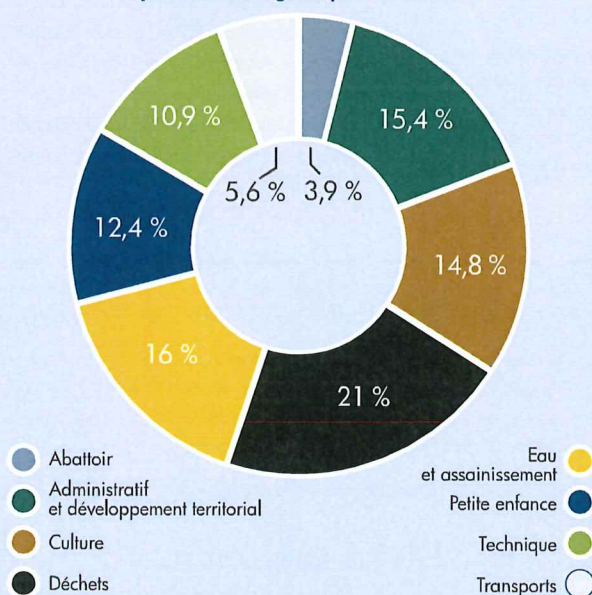
Dont

- Amortissement en capital : 1 398 943 €
- Intérêts : 151 439 €

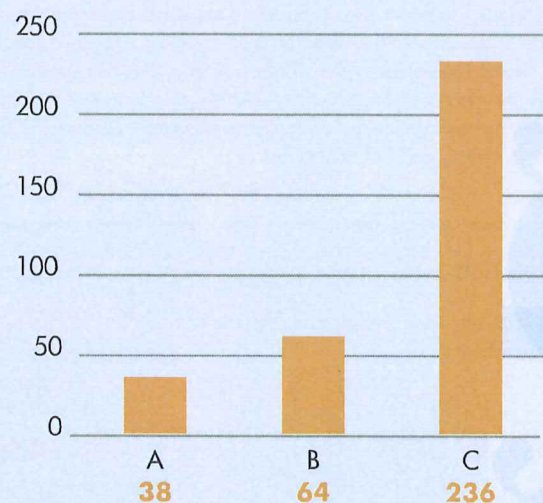
○ Ressources humaines

338 AGENTS AU SERVICE DES HABITANTS

Répartition des agents par domaines



Répartition des agents par catégories



Déchèteries

UN VENT
DE NOUVEAUTÉS

Entre modernisation et agrandissement, Provence Alpes Agglomération a lancé de nombreux travaux dans ses déchèteries pour y faciliter l'accès des usagers et encourager le tri.

À Seyne-les-Alpes, la déchèterie s'étend

L'espace a été agrandi de 1 600 m² et équipé de bennes accueillant des flux supplémentaires. Une aire de lavage des camions de collecte ainsi qu'un atelier pour leur entretien font désormais partie des équipements. L'opération a coûté 300 000 euros, entièrement financés par PAA (une demande de subvention DETR a toutefois été déposée auprès de la préfecture).

À La Colette, la métamorphose continue

Le chantier de modernisation, initié en 2021, s'est poursuivi dans cette déchèterie de Digne-les-Bains réservée aux professionnels. Des travaux préparatoires pour l'installation d'un

pont bascule ont été réalisés. De nouveaux aménagements prévus sur la plateforme de compostage ont en revanche été repoussés à l'année prochaine.

Les déchèteries de Barras et d'Aiglun fusionnent

À l'étroit, le site d'Aiglun a fermé fin avril pour fusionner avec celui de Barras. Une nouvelle organisation synonyme d'élargissement des flux accueillis puisque les particuliers peuvent désormais y déposer pneumatiques, plâtre et plaques de plâtre. La déchèterie ouvre dorénavant sept heures par jour du lundi au samedi.

La flotte d'engins s'étoffe

De nouveaux engins ont été achetés afin d'assurer le bon fonctionnement des déchèteries : une pelle de 16 tonnes pour la Colette (60 000 euros), un tractopelle pour les Isnards (58 800 euros) et un chariot télescopique pour Château-Arnoux (54 000 euros). Un camion de collecte des ordures ménagères neuf a par ailleurs été livré pour le secteur de Bras d'Asse. À cela s'ajoutent deux équipements communs : un camion empirolle de 26 tonnes (207 656 euros) et une benne à ordures ménagères (171 000 euros).

Les conditions de collecte
écrites noir sur blanc

PAA a adopté le 6 octobre 2022 le règlement de collecte des ordures ménagères du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce document rappelle l'organisation des compétences, les objectifs en matière de prévention, les déchets pris en charge et les modalités de collecte ainsi que les sanctions prévues en cas de manquement. ○

La réduction des déchets
comme priorité

PAA a poursuivi son engagement de baisse du volume des déchets à travers l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA), approuvé le 7 décembre 2022. Couvrant la période 2021-2026, il permettra d'atteindre un objectif global de réduction des déchets ménagers et assimilés (non dangereux) de 227 kg/an par habitant. ○

Et aussi...

- Lancement d'un appel à candidatures pour l'installation de plateformes de compostage dans huit communes et d'un marché public pour l'acquisition de colonnes de collecte,
- Baisse du tarif de vente des composteurs individuels,
- PAA retenue dans l'appel à projets de l'Ademe et de la Région Paca pour la mise en œuvre du tri à la source et du traitement en plateforme SPAnC3 des biodéchets et dans l'appel à projets de Citeo sur la collecte sélective,
- Avancement de l'étude sur l'opportunité de la mise en place de la tarification incitative.

Chiffres clés 2022 : (nombre de déchèteries - tonnage de matériaux déposés en déchèterie – OMr – quantité de déchets/habitants...)

Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
auprès des administrés

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PAA (tonnes)	16 409	16 350	15 593	14 863	14 984	15 096	14 602
Évolution	-	-0,36 %	-4,63 %	-4,68 %	-0,81 %	-0,75 %	-3,27 %

5 023 tonnes d'emballages retrouvés dans les ordures ménagères, soit 34,4% de déchets qui auraient dû être triés. Si tous ces déchets étaient triés, l'agglomération économiserait 747 000 euros HT de traitement par an. La valorisation apporterait en plus des recettes. L'économie totale par an serait de l'ordre de 2,3 millions d'euros sur un budget de 9 millions d'euros.

4 220 tonnes de biodéchets retrouvés dans les ordures ménagères (déchets verts + déchets alimentaires), soit 28,9% de biodéchets.

307 kg d'ordures ménagères produits en 2022 par habitant sur le territoire de PAA, contre 250 au niveau national et un peu plus de 200 kg pour les collectivités similaires à la nôtre. Chaque tonne de déchets enfouis sur les sites de traitement des déchets coûte environ 370 euros à la collectivité.

Source : Service déchets PAA

Service Eau et assainissement

LE RÉSEAU SE MET À LA PAGE



Zoom sur...

La seconde vie des boues d'épuration

Montée en lien avec le service déchets, l'une des opérations phares de cette année a été la création de la plateforme de compostage sur la station d'épuration de Bras-d'Asse. Elle sert à réaliser une expérimentation d'un concept d'économie circulaire visant à valoriser les boues. Ces dernières seront mélangées à des déchets verts de sorte à obtenir un compost pouvant servir d'engrais agricoles aux agriculteurs locaux.

Diverses opérations de modernisation ont été menées au cours de l'année sur les ouvrages de l'agglomération afin d'améliorer le fonctionnement et optimiser ainsi le réseau.

Provence Alpes Agglomération s'est attelée en 2022 à la modernisation des ouvrages du réseau d'eau. Cela s'est notamment concrétisé par le déploiement de la télétransmission : des capteurs y ont été installés et remontent différentes informations en temps réel (niveau de réservoir, volumes consommés, anomalies, etc.). Celles-ci permettent aux agents d'être plus réactifs lors des interventions d'exploitation. Cela est essentiel pour lutter contre les fuites et agir lors des épisodes de sécheresse. Les entrées de quatre stations d'épuration ont par ailleurs été dotées de dégrilleurs automatiques.

Ce dispositif consiste à débarrasser les eaux usées des polluants solides les plus volumineux, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs voire d'endommager les équipements.

Et aussi en 2021

- Rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement d'Archail avec la pose des compteurs de tous les abonnés du centre-bourg.

L'harmonisation des tarifs sur les rails

Dès le 1^{er} juillet 2022, deux tiers des communes de PAA étaient désormais soumises au même tarif. L'étude tarifaire est toujours en cours avec l'objectif d'étendre la tarification unique au 1^{er} janvier 2024. Une tarification sociale à destination des foyers les plus modestes y est en réflexion.

Les chiffres clés du service Eau et Assainissement en 2022

53 au 31 décembre 2022 répartis sur trois pôles : Digne-les-Bains, Saint-Auban et Seyne-les-Alpes

31 900 usagers

31 000 compteurs d'eau

Eau potable :

105 points de prélèvement

159 réservoirs (191 cuves) d'une capacité

totale de 31.200 m³

77 stations de pompage

920 kilomètres de réseau

Assainissement :

55 stations d'épuration

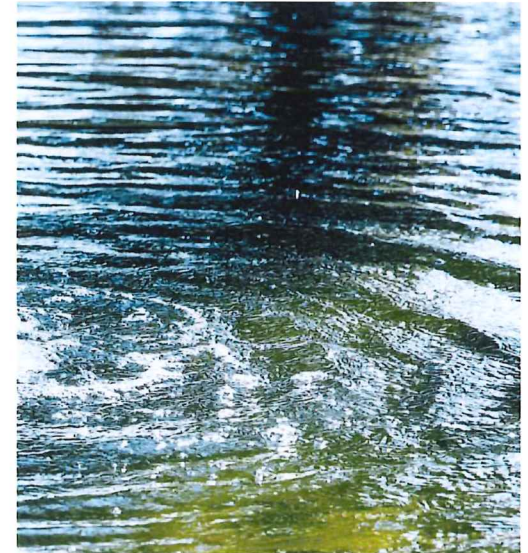
43 postes de relevage

520 kilomètres de réseau

Source : Régie Eaux PAA

Eaux pluviales urbaines

LE SERVICE SE STRUCTURE



L'année 2022 a donné le coup d'envoi des premiers travaux sur le terrain pour ce service placé sous la coupe de PAA depuis le 1^{er} janvier 2020. L'entretien reste par contre assuré par les communes qui le souhaitent, via une convention.

Conformément à la loi NOTRe, Provence Alpes Agglomération a récupéré la gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020. Après deux années dédiées au montage juridique et financier du service, les premières opérations ont pu être lancées en 2022.

Par exemple sur les communes de Saint-Julien-d'Asse et Le Brusquet, en coordination avec les services Eau et Assainissement et Éclairage public, ou encore à Digne-les-Bains ou Mirabeau. D'autres ont été préparées en vue de leur démarrage l'année prochaine, notamment à Aiglun, l'Escale, Malijai ou Champiercier. Le service bénéficie d'une enveloppe de 310 000 euros pour mener ces travaux d'investissement, auxquels s'ajoutent 120 000 euros pour son fonctionnement.

En ce qui concerne l'entretien du réseau Eaux pluviales urbaines, PAA a signé à ce jour des conventions de délégation de gestion avec vingt-six communes, dont les plus importantes. Le but est de leur permettre de gérer directement les opérations de curage ou de réparation de réseau, comme c'était le cas auparavant, afin de conserver un maximum de réactivité et d'efficacité.

Réseau urbain

DEUX BUS HYBRIDES
POUR LES LIGNES 1 ET 2

Vieillesse, la flotte des bus du réseau de Digne-les-Bains va progressivement être renouvelée. Un changement qui a démarré cette année par l'achat de deux véhicules hybrides.

Des bus modernes et plus propres, voilà ce qui attend les usagers des lignes 1 et 2 du service de Transport Urbain Dignois (TUD). Provence Alpes Agglomération a acheté deux véhicules hybrides de la marque Volvo pour remplacer les actuels Mercedes Citaro. Ces nouveaux engins neufs et de conception récente garantiront une meilleure sécurité à tous les passagers et une réduction des coûts – aussi bien de maintenance, d'entretien que de consommation – de l'ordre de 30 000 euros par véhicule. L'impact environnemental sera également

moindre : ces bus hybrides fonctionneront entièrement à l'électrique pendant la moitié de leur temps de circulation. Pour le reste, ils s'appuieront sur un moteur thermique pouvant rouler exclusivement au biocarburant non polluant B100. Ce dernier sera produit à partir de colza 100% français, renouvelable et tracé.

Achetés à la fin de l'année 2022 pour un montant de 312 000 euros HT l'unité, les bus devraient commencer leurs rotations sur le TUD en 2023. Le changement de l'ensemble de la flotte se fera ensuite progressivement. ○

Le sans contact
bientôt disponible

Tout au long de l'année 2022, PAA a préparé la mise en place de la billettique sans contact pour les passagers du TUD. Dès mars 2023, les billets unitaires vendus à bord des bus ne se présenteront ainsi plus sous le format papier mais d'une carte magnétisée. Il en va de même, à partir du mois de juin, pour les abonnements mensuels jeunes et adultes, les cartes thermales et celles du CCAS.

Afin de créer leur carte, les usagers pourront se rendre dans les bureaux du service transports, aux Thermes et au CCAS.

Le (re)chargement des abonnements pourra ensuite se faire chez les dépositaires agréés : office de tourisme, tabacs, bar et presse de Digne-les-Bains.

Cette modernisation du système va permettre de mieux connaître l'utilisation du réseau pour réajuster les lignes en fonction. ○

Réseau interurbain

Tarifs à la baisse
sur la ligne D1

Les tarifs pour les usagers grand public et scolaires de la ligne régulière D1 ont été harmonisés. L'abonnement annuel s'élevait à 110 euros pour les premiers quand les seconds payaient 160 euros pour quasiment le même itinéraire. Un prix unique à 110 euros est désormais accessible à tous, identique à celui pratiqué pour l'ensemble des élèves du territoire de PAA. Par ailleurs, un bus plus grand – 32 places contre 22 précédemment – assure dorénavant les trajets afin d'accueillir davantage de monde. ○

Chiffres clés 2022



Réseau urbain TUD

4 lignes annuelles

1 service à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite

110 arrêts de bus

16 conducteurs, 7 autobus et 3 navettes

370 000 voyages par an

Budget : 1 367 000 euros

Réseau interurbain

7 lignes régulières et 46 services scolaires

1 900 élèves transportés au quotidien

41 véhicules dont 26 autocars et 15 mini-bus

455 000 km parcourus annuellement (commerciaux et HLP)

Budget : 2 433 756 euros

Source : Service Transports PAA

Création d'un événement

1^{ÈRE} FÊTE DU VÉLO DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

Compétente dans le domaine de la mobilité, Provence Alpes Agglomération a pour mission le développement et la promotion des mobilités douces au quotidien. Performante sur le plan environnemental, socialement utile, économiquement viable, la pratique cyclable est indissociable des enjeux de santé publique et de transition écologique et s'intègre pleinement dans la stratégie « Pleine Santé » et dans le « PCAET » de l'Agglomération. Par ailleurs, Provence Alpes Agglomération est un territoire emblématique pour la pratique loisir du vélo et possède une culture vélo importante qu'il convient de décliner sur la pratique du quotidien.

C'est dans ce cadre que le 4 juin 2022, PAA a organisé avec le soutien de l'association Digne à vélo et de la Ville de Digne-les-Bains, la première fête du vélo de l'agglomération, dans le Parc Louis Jouve. L'objectif de cet événement est de promouvoir la pratique du vélo du quotidien par la valorisation des acteurs locaux qui œuvrent en



ce sens, ainsi qu'en proposant des animations ludiques et de perfectionnement.

Il s'agit également d'un temps de sensibilisation et d'introduction du public au monde du vélo : entretien de son vélo, nouvelles mobilité (VAE), sécurité à vélo, maniabilité, etc.

En 2022, 15 acteurs ont répondu présents avec la participation d'associations, de magasins spécialisés et de la collectivité.

Au travers de cet événement, il convient donc d'attirer l'attention du public sur le monde du

vélo en lui proposant de découvrir de nouvelles mobilités (VAE), de l'initier à l'entretien et à la réparation de son vélo, de le sensibiliser à la sécurité à vélo, de valoriser les externalités positives du vélo sur la santé et l'environnement et de renforcer l'autonomie et la maniabilité à vélo. Pour l'année 2023, la fête du vélo aura lieu le samedi 3 juin, au niveau l'étangs des Salettes sur la commune de Château-Arnoux – Saint-Auban, afin de mettre en valeur le val de Durance, territoire réputé pour la pratique du vélo. ○

Finalisation du schéma directeur cyclable

Dans le cadre du programme d'action cœur de ville, Provence Alpes Agglomération a élaboré un schéma directeur cyclable sur la ville de Digne-les-Bains. Ce dernier, vise à obtenir un réseau cyclable cohérent, répondant aux usages et permettant d'améliorer l'accessibilité du centre-ville depuis les principales polarités de la commune. Aussi, 5 corridors ont été définis, comme représenté sur le plan ci-contre.

Ce dernier permet également de définir le type d'aménagement adapté (piste cyclable, voie verte, bande cyclable, vélorue etc.) ainsi que de simplifier leur réalisation par le maître d'ouvrage, car il s'agit d'une compétence partagée entre les gestionnaires de voiries. ○



Démarche de revalorisation de la ligne non-circulée entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban

Sur presque trois ans, SNCF Réseau en partenariat avec Provence Alpes Agglomération ont mené une étude d'opportunité, permettant de dessiner un projet de mobilité durable reliant Digne-les-Bains au bassin de vie durancien avec une connexion au réseau ferrée national de la ligne des Alpes. Entre 2020 et 2022, plusieurs études préparatoires et ateliers participatifs ont été menés pour identifier les besoins en mobilité du territoire et les solutions d'expérimentations envisageables. Aussi, est né

un véritable projet de territoire, combinant la mise en place d'un train très léger, écologique et éco-conçu, d'une capacité de 40 à 60 places, avec un réseau de voies douces cyclables de 32 km et de services permettant le maillage territorial (covoiturage, vélo etc.). La prochaine étape consiste à définir le mode de gouvernance ainsi que le portage financier. Un phasage du projet sera nécessaire, avec des contraintes qui restent à approfondir (traversée de la Durance et raccordement à la ligne des Alpes). ○

○ Ça déménage

LE RELAIS PETITE ENFANCE FAIT PEAU NEUVE



Des travaux de rénovation ont été engagés au sein du relais « LesFrimousses » afin d'accueillir les assistantes maternelles et leurs enfants dans les meilleures conditions.

Après un déménagement l'année dernière, le Relais petite enfance (RPE) « Les Frimousses » de Digne-les-Bains, seul établissement de ce type sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, a fait l'objet de travaux de rénovation en 2022. Grâce à un financement du fonds européen LEADER, ils ont été menés dans l'ensemble du local à partir du mois de septembre. Les murs des deux grandes salles d'activité et

du bureau ont été repeints et le parquet changé. Les pièces ont ensuite été équipées d'électroménager neuf et le matériel pédagogique a été renouvelé de façon à offrir aux assistantes maternelles les meilleures conditions possibles pour le bien-être des enfants qu'elles accueillent. À terme, un projet de potager devrait voir le jour dans le parc de la Sympathie. La totalité des travaux a coûté 23 975 euros, avec un reste à charge de 6 523 euros pour PAA. ○

Un nouveau partenariat avec la Caf

PAA et la Caisse d'allocations familiales (Caf) des Alpes-de-Haute-Provence vont signer fin 2023 une Convention territoriale globale. Ce nouveau partenariat se prolongera jusqu'en 2027 et se substitue au précédent, le Contrat Enfance Jeunesse. Sa vocation et son champ d'application ont été élargis. Il englobe désormais, outre les thématiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse comme auparavant, également celles du logement, de l'animation de la vie sociale, de l'accompagnement à la parentalité, de l'accès aux droits et de l'inclusion.

La Récré peine à faire le plein

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de Digne-les-Bains a rencontré un vif succès dès sa création en 2017. Si bien que son ouverture a été étendue d'un à quatre après-midi par semaine dès 2021. Mais depuis la crise sanitaire, le niveau de fréquentation habituel n'est plus atteint. Une journée portes ouvertes a été organisée le 22 octobre 2022 afin de relancer l'intérêt pour l'établissement. Sans résultat, malgré la présence de nombreuses familles. Le LAEP a été ouvert 160 jours en 2022 et a accueilli 274 adultes et 304 enfants. ○

Un nouveau gestionnaire pour les centres de loisirs

Suite au renouvellement de la délégation de service public, cinq des sept accueils de loisirs de PAA – ceux de Digne-les-Bains, Moustiers-Sainte-Marie, Aiglun, Estoublon et l'Escale – ont changé de gestionnaire. Après 14 ans sous la houlette de l'association Léo Lagrange Méditerranée, c'est l'IFAC* qui en a la charge depuis le 1er mai 2022. Cette passation n'a pas impliqué de changement de personnel ni de modification dans les services proposés. Elle n'a donné lieu qu'à une harmonisation des horaires et des périodes d'ouverture des structures. ○ *Institut de formation, d'animation et de conseil

Et aussi en 2021

* L'année a été marquée par une pénurie d'assistantes maternelles agréées et par un manque de places d'accueil.

Chiffres clés 2022

Les chiffres clés de l'accueil des enfants

10 structures d'accueil – 9 crèches et une halte-garderie (211 places)

1 Relais Petite Enfance (RPE), comprenant un relais itinérant (RAMip)

7 accueils de loisirs

5 structures en gestion

intercommunale offrant 125 places

Crèche Intercommunale de Digne-les-Bains « Les premiers Pas » :

49 berceaux ;

Halte-Garderie Intercommunale de Digne-les-Bains « Le P'Tit Jardin » :

15 berceaux ;

Micro-Crèche Intercommunale de

Beynes « Bédunia » : 10 berceaux ;

Crèche Intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie « Les petits santons » :

15 à 20 berceaux ;

La Crèche Intercommunale de

Mallemoisson « Les Gar'nements » :

30 berceaux.

5 structures en gestion associative offrant 86 places ;

Crèche Associative « Le jardin enchanté » (Digne-les-Bains) :

20 berceaux ;

Crèche Associative « La Maisonnée »

(Digne-les-Bains) : 18 berceaux ;

Crèche Associative de Seynes-les-

Alpes « La Ruche » : 18 berceaux ;

Crèche Associative de Montclar « Les

P'tits loups » : 10 berceaux ;

Crèche Associative de Volonne « Les canaillous » : 19 berceaux ;

1 Relais Petite Enfance (RPE) situé à Digne-les-Bains, incluant un relais itinérant (RAMip), soit 52 assistantes maternelles proposant 196 places.

Montants des subventions aux crèches associatives

• La maisonnée (Digne-les-Bains) : 105 000 euros

• Le Jardin enchanté (Digne-les-Bains) : 100 000 euros

• La Ruche (Seyne-les-Alpes) : 85 000 euros

• Les Canaillous (Volonne) : 73 700 euros

• Les P'tits loups (Montclar) : 50 000 euros

+ 3 600 euros pour le RAMip Fruits de la Passion dont les actions couvrent des communes de Provence Alpes Agglomération

Source : Service Petite Enfance PAA

○ Maisons France Services

DES ÉTABLISSEMENTS TOUJOURS PLUS SOLLICITÉS

Les MFS de Provence Alpes Agglomération ont de nouveau enregistré une forte hausse des demandes d'usagers en 2022, signe de leur utilité.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique...

Les Maisons France Services interviennent auprès des usagers dans toutes leurs démarches administratives du quotidien. Elles constituent ainsi de vrais espaces de proximité en matière d'accès aux services, de conseils et d'accompagnement.

Provence Alpes Agglomération en compte deux sur son territoire : la Maison France Services de la Vallée de la Blanche, à Seyne-les-Alpes, et celle du Val de Durance, à Château-Arnoux-Saint-Auban. Toutes deux ont connu une forte augmentation des demandes en 2022. Elle s'explique par la dématérialisation qui se généralise de plus en plus, notamment avec l'arrivée de la déclaration obligatoire au Système d'Information sur les Armes (SIA) pour tous les détenteurs d'armes, qui nécessite un accompagnement et une aide pour les usagers.

Mais aussi par les retombées d'une campagne de publicité nationale et d'une meilleure visibilité auprès du grand public.

Les MFS ont par ailleurs accueilli des permanences de partenaires tout au long de l'année. En plus des neuf historiques et nationaux (Pôle Emploi, la Caf, l'Assurance Retraite, l'Assurance Maladie, La Poste...), chacune dispose de ses propres partenariats locaux. Val de Durance en compte quinze et Vallée de la Blanche quatre. ○

Chiffres d'efs 2022

MFS Vallée de la Blanche

2 062 demandes (+70 % par rapport à 2021)

MFS Val de Durance :

4 182 demandes (+125 %)



○ Politique de la ville

7 ANS DE MOBILISATION EN FAVEUR DES HABITANTS

L'année 2022 a permis de dresser le bilan des actions menées dans le quartier Centre-Ville-Pigeonnier de Digne-les-Bains, unique territoire de PAA relevant de la politique de la ville. Destinées à favoriser la cohésion sociale, à développer l'activité économique et l'emploi et à améliorer le cadre de vie des habitants, elles s'avèrent bénéfiques.

Depuis 2017, Provence Alpes Agglomération est en charge de la politique de la ville. Cette politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les zones les plus défavorisées de son territoire concerne ainsi le quartier Centre-Ville-Pigeonnier de Digne-les-Bains et ses 2 130 habitants. Son objectif est d'y réduire les écarts de développement, de restaurer l'égalité républicaine et d'améliorer les conditions de vie de la population.

Cette démarche repose sur un « Contrat de Ville » associant l'État, les collectivités et plusieurs partenaires. Signé en 2015 pour une durée initiale de six ans, sa fin a été reportée au 31 décembre 2023 en raison de la crise du Covid-19. Un an avant l'échéance, un bilan a été réalisé, qui servira de base lors de l'élaboration du prochain.

Il ressort que les actions mises en place correspondent bien aux besoins des habitants en matière d'emploi, de culture et d'éducation.

Des difficultés de coordination entre les partenaires et un manque de moyens humains pour orchestrer et animer le dispositif ont également été évoqués. ○

Budget 2022

Financements	État	Provence Alpes Agglo	État+PAA
Cohésion sociale	51 100 euros	31 400 euros	82 500 euros
Développement économique	41 000 euros	8 000 euros	49 000 euros
Cadre de vie	4 000 euros	2 000 euros	6 000 euros
Total	96 100 euros	41 400 euros	137 500 euros
Budget pour réaliser le bilan du Contrat de ville	21 560 euros	4 600 euros	26 160 euros
Total général	117 660 euros	46 000 euros	163 660 euros

Source : Service Politique de la ville PAA

BIBLIOTHÈQUE

AVEC L'ESCALE, LE RÉSEAU S'ÉTOFFE



La bibliothèque de l'Escale a ouvert fin 2022 avec près de 700 documents sur ses étagères. Avec ce nouveau site, le réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération est fort désormais de 15 bibliothèques.

Depuis le 16 décembre, les habitants de la commune de l'Escale disposent de leur propre bibliothèque. Un nouveau service créé de toute pièce, fruit d'un travail de longue haleine mené par les agents de la commune en étroite collaboration avec la médiathèque départementale et le service de lecture publique de Provence Alpes Agglomération. Elle devient ainsi la 15^e bibliothèque à intégrer le réseau des médiathèques du territoire.

Installée dans les locaux de l'agence postale, la bibliothèque est ouverte tous les matins de

8h30 à 12h, du mardi au samedi. Son fonds compte près de 700 documents (romans, albums jeunesse et documentaires) dont de nombreuses nouveautés, des romans policiers et des livres imprimés en gros caractères. Via un service de navette hebdomadaire qui permet de déplacer les ouvrages d'une structure à l'autre, ses abonnés ont par ailleurs accès à l'ensemble des collections du réseau : près de 200 000 documents, films, tutos, cours ou documentaires. Des animations y seront proposées prochainement, notamment à destination des scolaires. ○

La lecture accessible à tous

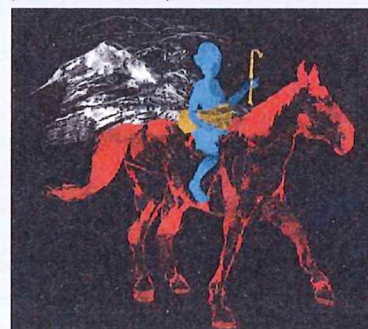
Un espace « Facile à lire » a été inauguré le 5 octobre à la bibliothèque de Digne-les-Bains. Labellisé par le ministère de la Culture, cet espace est pensé pour être attrayant et donner l'envie de s'y arrêter. Les livres disponibles sont adaptés pour les personnes éloignées de la lecture. Tous ont été dotés d'un marque-page présentant leur contenu grâce à quelques mots-clés et un court résumé. Premier espace de ce type dans les Alpes-de-Haute-Provence et même les Hautes-Alpes, il a vocation à se déplacer tour à tour dans chaque bibliothèque du réseau.



Résidence de création

CARTE BLANCHE À NICOLAS LACOMBE

Le réseau des médiathèques de PAA a accueilli en 2022 l'artiste Nicolas Lacombe dans le cadre d'une résidence de création. Une démarche initiée pour la troisième année consécutive afin de favoriser l'accès au livre et à la lecture, soutenir la création en littérature jeunesse contemporaine et aider à sa diffusion. Ce plasticien-illustrateur a travaillé entre février et mars sur sa création baptisée « Awa, l'écho du désert », qu'il présentera en avril 2023. Un mois pendant lequel il a également assuré plusieurs ateliers auprès des scolaires. ○



Mois de la BD

LA BANDE-DESSINÉE A DÉSORMAIS SON RENDEZ-VOUS

La première édition du Mois de la BD s'est tenue en novembre. De nombreuses animations ont pour l'occasion été organisées par le réseau des médiathèques de PAA à Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains et l'Escale : des expositions dédiées à l'histoire du manga, aux œuvres d'Hitomi Takeda et à la maison d'éditions « 2024 », mais aussi une lecture-conférence en images, un BD-concert, des rencontres et des ateliers avec des auteurs et illustrateurs. Fort de 1 300 participants et 47 actions, l'événement est appelé à revenir dès 2023. ○

Chiffres clés 2022

4 700 abonnés

15 médiathèques dans le réseau

220 000 documents

277 000 prêts sur l'année

30 agents

Source : Réseau de lecture PAA



UNE CLASSE PRÉPA D'EXCELLENCE



Les 14 élèves de cette classe ont tous été admis en écoles supérieures d'art à l'issue des concours. Une réussite qui témoigne de la qualité des cours dispensés.

L'école d'art IDBL intercommunale de Digne-les-Bains a notamment pour mission d'accompagner les jeunes aspirants aux études d'art à préparer les concours d'entrée des grandes écoles. Quatorze d'entre eux ont été accueillis pour l'année scolaire 2021-2022. L'enseignement dispensé leur a permis de développer leur personnalité et leur créativité tout en découvrant l'ensemble des pratiques artistiques contemporaines. Les neuf professeurs ont assuré un suivi individualisé de chaque élève et les ont aidés à choisir une orientation collant au mieux à leurs aptitudes et à leur souhait professionnel. À l'issue des concours, 13 jeunes ont été reçus dans des écoles supérieures d'art et un en école d'architecture, soit 100 % de réussite. ○

○ Cinématographe

UNE ANNÉE PRESQUE NORMALE

Après deux années marquées par des fermetures administratives en raison du Covid-19, le Cinématographe a ouvert sans discontinuité en 2022. Une activité normale qui se ressent sur la fréquentation : +74,5% en un an, soit 57 365 spectateurs. Cela reste tout de même bien inférieur aux chiffres de 2019 (81 568 spectateurs). Le public a pu pleinement profiter de la riche programmation de l'établissement, en plus des séances habituelles. Avec notamment la Semaine du cinéma italien, la diffusion d'opéras et de ballets et bien sûr une nouvelle édition – la 24^e – des « Rendez-vous d'automne » qui met à l'honneur le cinéma d'auteur. ○

Les chiffres du Théâtre Durance en 2022

2019 : **81 568** spectateurs
2020 : **23 719** spectateurs (fermeture administrative du 14 mars au 22 juin puis du 29 octobre au 31 décembre)
2021 : **32 874** spectateurs (fermeture administrative du 1^{er} janvier au 19 mai 2021)
2022 : **57 365** spectateurs

Et aussi en 2022

• Subvention de 519 777 euros accordée aux conservatoires

Carton plein pour les ateliers grands publics

L'IDBL propose des cours et ateliers hebdomadaires au grand public – enfants, adolescents et adultes – couvrant l'ensemble des disciplines des arts plastiques et visuels (dessin, modèle vivant, peinture, BD-illustration, gravure, volume, céramique, photo, vidéo et histoire de l'art). 500 personnes s'y sont inscrites sur la période 2022-2023.

À la suite du départ à la retraite de Françoise Gauthier, en charge des ateliers peinture, un nouvel enseignant, Florent Contin-Roux, a rejoint l'équipe.



Et aussi en 2022

• L'exposition « Des contemporaines », dédiée au travail de six artistes femmes et pédagogues, qui interroge les limites de la peinture.

○ Théâtre Durance

UN PROJET DE TERRITOIRE

Le Théâtre Durance s'est toujours ouvert sur son territoire. L'année 2022 l'a de nouveau démontré avec une programmation dans ses murs mais aussi dans tout le département, en lien avec de nombreux artistes et partenaires: *Les Échappées*, spectacles hors-les-murs dans les villes et villages, *les Audio-balades*, commandées à des compositeurs et disponibles à tout moment en ligne ou *Les Escapades*, festival de fin de saison sur le plateau des Lauzières.

Autour de cette programmation, une multitude de projets ont été construits en collaboration avec les établissements scolaires, les associations, les centres de loisirs ou encore les communes ou communautés de communes des Alpes-de-Haute-Provence. ○

Les chiffres du Théâtre Durance en 2022

4 700 spectacles, **89** représentations dont **29** représentations scolaires
90 jours de présence d'artistes en résidence dont **18** hors les murs
12 résidences accueillies, dont **9** compagnies régionales
10 projets coproduits
9 stagiaires, **130** jours d'accueil

Extinction des feux

LA DÉMARCHE POUR
« ÉCLAIRER JUSTE »

Provence Alpes Agglomération œuvre depuis plusieurs années pour protéger la biodiversité et préserver le ciel étoilé en limitant les consommations énergétiques à travers l'extinction nocturne.

De plus en plus considérés comme source de nuisance et de pollution, les éclairages publics représentent 41 % de la consommation d'électricité des communes. Face à ce constat, Provence Alpes Agglomération a fait le choix de s'engager dans une démarche d'extinction nocturne de l'éclairage public sur les 23 communes et les 12 zones d'activité économique où elle exerce la compétence. Le Service d'Informations Géographiques (SIG) a ainsi cartographié l'ensemble du réseau d'éclairage public. Après la signature d'une Charte d'engagement, un plan d'extinction sera établi, avec le soutien du Service Maîtrise de l'Energie (SME) permettant de réduire la pollution lumineuse, l'énergie et les dépenses.

D'ici 2024, l'objectif vise à réduire de 40 % la consommation énergétique de l'éclairage

public du territoire, permettant d'économiser plus de 150 000 euros par an et d'investir dans l'installation de lampes leds pour remplacer, à terme, les 1 500 luminaires les plus vétustes.

Pour ces travaux, Provence Alpes Agglomération a obtenu le soutien financier de l'Etat via la DETR et la DSIL qui lui permettront d'intervenir sur 8 premières communes : Aiglun, Bras d'Asse, Champiercier, Digne-les-Bains, Marcoux, Mézel, Moustiers-Sainte-Marie, La Robine-sur-Galabre. Une demande de financement a été déposée ultérieurement au Fonds Vert afin d'intervenir sur les communes restantes. ○

Et aussi en 2022

• Accompagnement des communes dans leur démarche d'adressage

Audits et élaboration

Plan d'actions
du contrat
d'objectif territorial

Le Contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'agence de la transition écologique (ADEME) en 2021 vise à accélérer l'action de PAA pour réduire son impact environnemental, et assurer une animation territoriale en ce sens.

L'ADEME a doté le service Transition Écologique en outils d'évaluation des performances dans les domaines « Climat, Air, Énergie » et « Économie circulaire ».

Un état des lieux a été effectué pour obtenir deux scores, certifiés par des auditeurs externes à l'été 2022.

A partir de ces audits, des progressions attendues ont été fixées, dont l'atteinte conditionne l'obtention de financement (350 000 euros sur 4 ans).

L'état des lieux ainsi que des ateliers de travail ont permis de prioriser les actions à prévoir, en cohérence avec les politiques déjà en cours, pour atteindre les objectifs. Le programme d'actions du COT, validé début 2023, actualise et renforce le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours. ○

Bilan GES

dans le cadre du PCAET

Tous les quatre ans, la Communauté d'Agglomération doit réaliser le bilan des gaz à effet de serre (BEGES) de son patrimoine et de ses services.

L'analyse a été effectuée et rendue à l'automne 2022, basée sur les données 2021. Ces résultats fournissent des indicateurs pertinents pour l'évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et la démarche globale d'éco-exemplarité de la collectivité.

Globalement, les émissions de PAA ont augmenté, passant de 2 140 tonnes/CO² à 2 584 t/CO² soit de 6,6 t/CO² par agent à 7,9 t/CO² par agent. Ces chiffres bruts s'expliquent par la prise de nouvelles compétences comme l'eau et l'assainissement. A périmètre égal, les émissions ont baissé de 4 % et sont estimées à 2 055 t/CO².

Forum de la Transition

2^{ÈME} ÉDITION, SUR LA TRANSITION
AGROÉCOLOGIQUE

La 2^e édition du Forum de la transition s'est tenue les 23 et 24 septembre à Digne-les-Bains autour de la transition agroécologique, et des possibilités d'agir pour la transition

par la composition de nos assiettes. Stands, conférences, exposition, enregistrement d'un podcast... un programme étoffé sur deux jours avec de nombreux partenaires. ○



○ Plantation de haies et création de mares

LANCEMENT DU MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Provence Alpes Agglomération a été lauréate de l'appel à projet « Marathon de la biodiversité ». L'appui financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (265 000 €) permet d'accompagner la plantation de 10 km de haies champêtres et la création 10 mares dans les quatre prochaines années (2022-2025).

PAA unique maître d'ouvrage prend en charge, 90% du coût des plants et protections

ainsi que les travaux de réalisation de mares. L'appel à candidatures concerne :

- Les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs,
- Les communes propriétaires de foncier,
- Les propriétaires privés, en accord avec l'utilisateur éventuel de la parcelle.

Une dizaine de projets de mares et sept projets de haies (Seyne, Beynes, Les Mées, Volonne, Le Chaffaut, Mallemoisson) ont été retenus par la commission d'analyse des partenaires

en fin d'année. Chaque projet retenu fera l'objet d'un accompagnement technique avant, pendant et après les aménagements, toujours en lien avec les bénéficiaires. Des sessions de formation seront dispensées, un accompagnement à la plantation ainsi qu'un suivi de l'opération seront réalisés.

Une deuxième vague de candidatures sera ouverte fin 2023. ○



Avancement

du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

L'année 2022 a été consacrée à la 2^{ème} phase du Schéma de Cohérence Territoriale: le Projet d'Aménagement Stratégique. Il s'agit du cœur de ce document de planification de l'aménagement du territoire car il exprime le projet politique de l'agglomération pour les 20 prochaines années (2025-2045). Les élus ont ainsi choisi un scénario démographie/logement intermédiaire en phase avec le futur PLH (notamment l'objectif de reconquête des logements vacants), 3 grandes orientations et leurs actions associées.

○ PLH

Finalisation

du Programme Local de l'Habitat

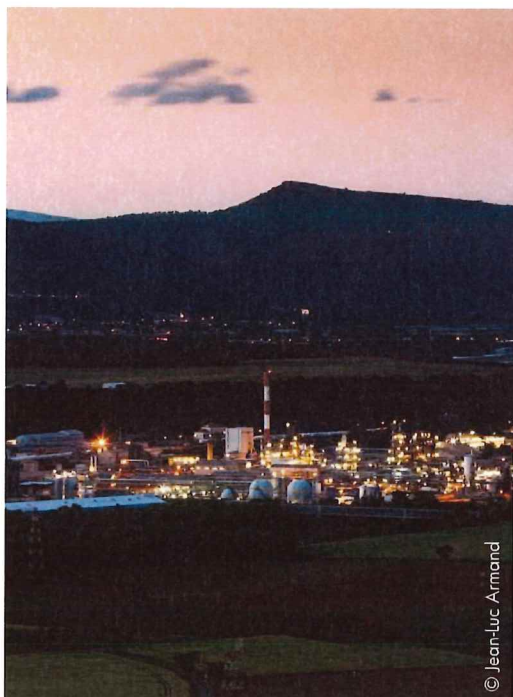
Le programme d'actions, dernier volet du Programme Local de l'Habitat, a été finalisé en 2022. Les élus ont choisi de prioriser la remobilisation du parc de logements existants, surtout dans les centres-bourgs, en fixant des ambitions de lutte contre la vacance résidentielle et de rénovation énergétique. Le projet de PLH a été arrêté par délibération lors du conseil communautaire du 6 octobre 2022. Cet arrêt a été notifié aux communes qui disposaient d'un délai de 2 mois afin d'émettre un avis sur le projet de PLH (repris pour le 2nd arrêt du PLH). ○

○ CIL

Travail préparatoire pour la mise en place d'une Commission Intercommunale du Logement

Provence Alpes Agglomération est chef de file de la politique des attributions des logements locatifs sociaux. La Conférence Intercommunale du Logement est indispensable pour mettre en place cette politique car elle discute et valide collégialement chaque étape.

Fin 2022 le service a défini les 3 collèges de la Commission et consulté chaque structure pour qu'elle désigne son représentant et suppléant. ○



© Jean-Luc Armand

Service développement économique

COMMENT AMÉLIORER L'OFFRE D'ACCUEIL AUX ENTREPRISES

C'est la question que s'est posée le service développement économique de Provence Alpes Agglomération pour continuer à attirer des entreprises et des talents sur son territoire.

Fabrique Prospective

« sites industriels de demain »

Provence Alpes Agglomération a fait partie des 8 intercommunalités retenues au niveau national pour réfléchir au futur des sites industriels dans le cadre d'un programme d'accompagnement de l'ANCT. Ce travail prospectif s'est concentré durant 12 mois sur les actions à mettre en œuvre pour développer l'attractivité du site industriel de Saint-Auban (Arkema et Kem One) de manière à y attirer de nouvelles entreprises industrielles. Les contraintes administratives du

site SEVESO et les difficultés de recrutement ont été les problématiques majeures traitées par les acteurs économiques et institutionnels réunis pendant 12 mois. Cette réflexion est venue nourrir la stratégie de Provence Alpes Agglomération concernant l'accueil des entreprises dans ses zones d'activités et légitime encore un peu plus le positionnement industriel du Val de Durance lauréat du Label Territoire d'Industrie en 2019. ○

Développer les tiers-lieux pour attirer les talents

Autre axe exploité par PAA pour attirer de nouvelles activités économiques: le développement de tiers-lieux. En 2022, le service développement économique a bénéficié de l'appui en ingénierie de l'agence

de développement régionale Rising Sud pour analyser le potentiel de développement de tiers-lieux. C'est en 2022, que l'espace de co-working situé dans les locaux de Diniapolis à Digne-les-Bains a été entièrement rénové

pour proposer des conditions d'accueil de premier ordre aux co-workers du territoire. Cette rénovation a pu être possible grâce au concours financier de l'Europe dans le cadre du projet ALCOTRA Clip – Circuito.

Alimentation locale et de qualité

BILAN

DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet Alimentaire Territorial vise à animer et coordonner la promotion de l'alimentation locale et de qualité.

Après un diagnostic et une concertation (2020-2021) les priorités d'action concernaient le

tissu et le foncier agricole, le développement des filières, les enjeux environnementaux, l'accessibilité, la restauration collective durable. Pour cela, plusieurs moyens d'action : animer des temps d'échanges et d'interconnaissance ;

déployer des outils et événements de sensibilisation ; proposer des accompagnements ou formations aux professionnels. ○

Le bilan de cette première étape est sur le site de PAA



Interconnaissance

Réunion de quinze communes pour échanger sur le foncier agricole avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER, Terre de Liens et Mosagri. Le séminaire s'est poursuivi par la visite d'un espace-test.



Événements et sensibilisation

Animation d'un espace de la Foire de la lavande à Digne-les-Bains, offrant une belle visibilité à des producteurs et artisans locaux. L'espace était aussi ouvert aux partenaires pour présenter leurs activités (association Bienvenue à la Ferme, dégustation par le Chef Payan).



Formation, accompagnement

Formation par le Mouvement des Cuisines Nourricières de personnel de restauration collective pour s'approprier les protéines végétales. Après un temps théorique, les participants ont cuisiné en « réduisant la quantité, mais améliorant la qualité » de la viande.

○ 2022- 2026

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Après 5 ans d'existence, Provence Alpes Agglomération a élaboré un schéma de développement économique pour la période 2022- 2026.

Ce document est le fruit d'un travail collectif, réalisé avec les collaborateurs et les élus en charge des questions économiques ; il constitue la feuille de route de l'agglomération en matière de développement économique pour le mandat qui court jusqu'en 2026. Cette stratégie est issue d'une large concertation auprès des acteurs du territoire, qui a permis de dresser un diagnostic et de valider les axes d'intervention jugés prioritaires, de manière collégiale. Elle est le reflet de la collaboration concrète de Provence Alpes Agglomération avec le monde

économique départemental et régional.

Ce document stratégique doit permettre à l'agglomération et ses partenaires de disposer d'une vision prospective et concertée du développement économique du territoire.

Il doit également permettre de garantir une cohérence d'ensemble entre les différents projets portés par l'agglomération et ses partenaires et ainsi positionner l'offre économique de manière visible et attractive. C'est un élément déterminant du projet de territoire porté par Provence Alpes Agglomération.

Cette stratégie, qui se veut conforme et

complémentaire au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) mise sur :

- L'attractivité résidentielle autour de la revitalisation des centres-villes structurants
- Le bien-être et l'amélioration du cadre de vie
- Le tourisme durable autour de nos patrimoines naturels et culturels
- L'accompagnement aux entreprises et le soutien à l'économie productive
- Les transitions énergétiques et écologiques

Et est structurée en 4 axes opérationnels :



Axe 1 : soutenir et renforcer l'attractivité résidentielle du territoire autour d'une économie de service et de bien-être



Axe 3 : impulser la transition écologique dans l'économie du territoire



Axe 2 : professionnaliser, qualifier et faire monter en gamme les acteurs et offres touristiques du territoire



Axe 4 : soutenir l'économie productive à travers la montée en qualité de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises

Lancement d'une étude prospective sur l'avenir des abattoirs

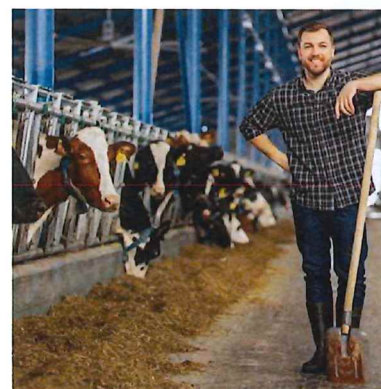
Provence Alpes Agglomération réfléchit au devenir de ses deux abattoirs. Outils de transformation essentiels pour la structuration de la filière viande en circuits courts, les deux abattoirs territoriaux gérés par Provence Alpes Agglomération ont bénéficié d'études confiées à des consultants spécialisés dans le secteur de l'abattage pour identifier les axes d'amélioration possible : la requalification de celui de Digne-les-Bains et l'évolution du mode de gestion de celui de Seyne.

Une étude réalisée par le cabinet Sense Développement sur l'abattoir de Digne-les-Bains a permis d'éclairer les élus sur la situation structurelle de l'outil et son potentiel de requalification. Plans et coûts des travaux ont été définis pour remettre à niveau un outil vieillissant mais indispensable pour tous les éleveurs qui souhaitent proposer leur production en vente directe.

Subventions accordées à l'AD04 / Initiatives (montants)

AD 04 : 47 300 € (1€/habitant – Base 47 300 habitants)

Initiative : 33 110 € (0,7 €/habitant – Base 47300 habitants)



Spa thermal

UN NOUVEL ESPACE DE REMISE EN FORME



Le chantier des thermes de Digne-les-Bains a pris fin avec l'ouverture du nouvel espace du Spa thermal au public en mars 2022. Ce projet phare porté par Provence Alpes Agglomération témoigne de la volonté de développer une dynamique de pleine santé tout en soutenant le développement touristique et économique du territoire.

Après une consultation lancée en 2018, la phase opérationnelle du projet a démarré en juillet 2019 pour s'achever en février 2022 après plusieurs années de travaux.

Ce chantier a représenté un investissement total de 6,3 millions d'euros, bénéficiant du soutien de l'État, de la Région et du Département des Alpes de Haute-Provence. Le Spa thermal a été officiellement inauguré le 12 mars 2022 en présence d'élus et de représentants.

À cette occasion, Patricia Granet Brunello a rappelé les enjeux de ce nouvel équipement qui « assure la diversification de l'activité thermique, (...) matérialise la destination touristique de pleine santé du territoire et créé

un cercle vertueux d'investissement privé. » L'établissement a ouvert ses portes au public le 14 mars 2022.

Un projet architectural réussi et structurant pour l'économie touristique locale

L'agrandissement du bâtiment des thermes, d'une surface de 1400m² sur 3 niveaux, permet d'accueillir le nouveau Spa thermal, un espace de remise en forme avec une salle de fitness et un espace aqua ludique (piscines, sauna, hammam, frigidarium, tepidarium, caldarium, plage intérieure et terrasse extérieure). Cette construction se caractérise par sa modernité, sa durabilité et sa performance énergétique (respect de la norme RT2012,

installation de produits et d'équipements durables, réutilisation des rejets d'eau des piscines pour chauffer le bâtiment, etc.).

Ce nouvel espace de remise en forme renforce l'identification du territoire en tant que destination dédiée au bien-être et développe davantage la dynamique de pleine santé à travers la prévention, le sport-santé et le mieux vivre. Chaque année, 6 000 personnes profitent des bienfaits de l'eau grâce aux cures thermes. Le Spa, accessible toute l'année, permettra de prolonger la saison touristique, d'élargir l'offre d'activités et d'attirer une nouvelle clientèle tout en dynamisant les entreprises locales dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des services notamment.

Soutenu par le plan destination thermal de l'Etat et par la Région, Provence Alpes Agglomération prévoit de moderniser les piscines des thermes, de réaménager et de moderniser l'établissement thermal. Cet investissement représentera un montant de 7,4 millions d'euros. ○

Projets européens

UN BILAN PLUS QUE POSITIF

L'année 2022 a été marquée par la fin des deux projets européens qui ont contribué à la création du living lab « l'Atelier 7.7 » et de la Maison Sport Santé, deux projets phares de la politique « Pleine Santé » de Provence Alpes Agglomération.

L'heure est au bilan pour les projets européens CLIP E-Santé/Silver Economy et PROSOL SENIOR, terminés depuis le début de l'année. Lancés en 2019 dans le cadre du programme Interreg Alcotra, ils ont permis à Provence Alpes Agglomération de gagner en expertise et en compétences dans le domaine de la silver économie, notamment grâce à la coopération avec l'ensemble des partenaires participants, aussi bien français qu'italiens. Grâce au projet CLIP E-Santé/Silver Economy, un living lab a été ouvert sur le territoire. Ce tiers-lieu destiné à tous est aujourd'hui devenu le symbole de la politique menée par PAA en faveur de la prévention et du maintien à domicile des seniors. Baptisé « l'Atelier 7.7 », il se trouve adossé à la maison de santé

pluridisciplinaire de Digne-les-Bains.

Quant au projet PROSOL SENIOR, qui visait à améliorer le suivi du parcours de soin pour les seniors et leurs aidants professionnels, il a de son côté permis la création de la Maison Sport Santé de Digne-les-Bains. Cette dernière propose un programme « Retour au sport » de trois mois, afin d'aider les personnes de plus de 60 ans et/ou atteintes de maladie chronique à se remettre à une activité physique adaptée. 200 ont pu en bénéficier. Ce dispositif européen a par ailleurs contribué à l'organisation de deux éditions du salon Domotique et Santé, en 2019 et 2021, où ont été présentées les dernières innovations favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. ○



© Benjamin Maxant

Living lab

Un totem voué à perdurer

Depuis son ouverture en 2021, l'Atelier 7.7 s'est imposé comme le lieu emblématique de la silver économie sur le territoire. L'objectif est d'y poursuivre les expérimentations menées avec les différents acteurs du secteur et de développer encore davantage le volet formation, aussi bien initiale que continue. Son appartement témoin est par ailleurs toujours à la disposition des aidants, seniors, entreprises, organismes de formation et structures d'aide à domicile. ○

Chiffres clés des projets européens en 2022

CLIP E-Santé/Silver Economy :

372 059 euros (316 250,15 via le fonds FEDER Interreg Alcotra et 55 808,85 via PAA)

PROSOL SENIOR :

433 839 euros (368 763,55 via le fonds FEDER Interreg Alcotra et 65 079,93 via PAA)



© Benjamin Maxant

Silver économie

L'expertise de PAA sollicitée

Tous les projets menés par PAA dans le cadre de sa stratégie Pleine Santé en ont fait un territoire de référence dans le secteur de la silver économie. La communauté d'agglomération a ainsi été choisie pour expérimenter les actions du hub « CoLab for Silver », lancé par le CEA et la Macif. L'objectif de ce dispositif est de définir une méthodologie commune pour, d'une part, trouver des solutions technologiques facilitant le bien vivre et le bien vieillir et, d'autre part, préparer leur mise sur le marché.

Cette collaboration, actée le 1^{er} juillet 2022, court sur une période d'au moins deux ans. ○

Et aussi en 2022

• PAA et le CIDFF 04 ont organisé le 15 septembre la « Faites de l'égalité », dans le cadre du projet européen PROSOL Femmes, pour mettre en lumière les actions en faveur de l'égalité femme/homme.



DES AMÉNAGEMENTS POUR DÉVELOPPER L'ÉCOTOURISME

Le Tour du lac de l'Escale s'est dévoilé sous un nouveau jour le 13 juillet 2022 suite à l'inauguration des nouveaux aménagements écotouristiques. Soutenu par Provence Alpes Agglomération, ce projet encourage un tourisme respectueux de l'environnement centré sur les mobilités douces et la sensibilisation à la préservation de la biodiversité.

Provence Alpes Agglomération continue de développer sa stratégie touristique à travers ce projet d'aménagement favorisant un tourisme respectueux de l'environnement centré sur les mobilités actives et la sensibilisation à la préservation de la biodiversité.

Née de la création du barrage hydroélectrique dans les années 1960, la retenue de l'Escale, est devenue un véritable réservoir de biodiversité. Cette zone humide, classée parmi les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département des Alpes de Haute-Provence, abrite une multitude de milieux de vie (falaises, roselière, pelouses sèches...) et plus de 180 espèces d'oiseaux observables.

Fruit d'une longue démarche menée en concertation avec de nombreux partenaires et organismes dont les associations locales de protection de la nature, la conservation et la mise en valeur du site ont été rendues possibles grâce à ces aménagements.

Mise en place de dispositifs d'éducation et de sensibilisation à l'environnement

De nombreux aménagements ont été réalisés pour favoriser l'accueil des publics, la valorisation de la biodiversité et l'observation naturaliste. Parmi ces derniers, l'amélioration des cheminements, la mise en place d'une

signalétique directionnelle et d'interprétation, la création d'un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite et la construction d'une passerelle suspendue de 98m de long reliant les deux rives de la Durance permet de réaliser une boucle de promenade de 5km autour du lac.

Après sept mois de travaux, ce lieu remarquable révèle enfin son potentiel aux promeneurs, cyclistes, groupes scolaires et naturalistes. Le projet qui s'élève à 1,3 millions d'euros a été autofinancé par Provence Alpes Agglomération à hauteur de 336 000 €.

Il a bénéficié du soutien financier de l'État (493 000 €), de l'Europe (300 000 €), du Conseil Régional (80 000 €), du Conseil départemental (75 000 €) et du syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance qui a pris en charge l'aménagement d'une aire de découverte (50 000 €). ○

○ Office de tourisme

Une confiance renouvelée

Conformément à la loi NOTRe, PAA confie à l'office de tourisme Provence Alpes-Digne-les-Bains certaines missions en matière d'accueil, d'information, de promotion et d'observation touristique. Elle lui a pour se faire alloué en 2022 une subvention de 970 000 euros et a pris en charge la réalisation de travaux sur le bureau d'information de Seyne pour un montant de 4 114 euros. ○

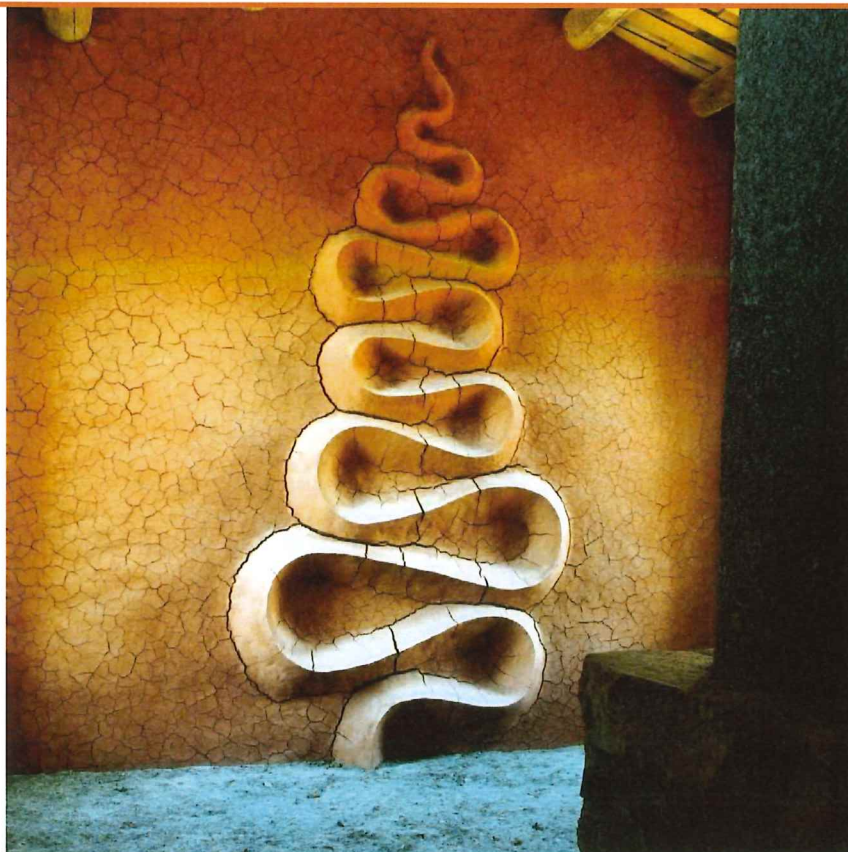
Chiffres clés 2022

L'année 2022 a été marquée par une forte augmentation de la fréquentation touristique par rapport à 2021 (nuitées touristiques + excursions). Les niveaux sont revenus à ceux de 2019, année de référence avant-Covid.

Nuitées touristiques et excursions

- **2,35** millions de nuitées en 2022, soit +24 % par rapport à 2021
 - **1,66** millions de nuitées touristiques françaises, soit +7 %
 - **692 000** nuitées touristiques étrangères, soit +93 %
- **4,7** millions d'excursions en 2022, soit +51 % par rapport à 2021
 - **3,4** millions d'excursions réalisées par la clientèle française, soit +30 %
 - **1,3** millions d'excursions réalisées par la clientèle étrangère, soit +165 %

Source : Agence de développement des Alpes de Haute Provence



○ Unesco Géoparc

LUMIÈRE

SUR L'ART DANS LA NATURE

Le Géoparc de Haute Provence s'est associé à son homologue ardéchois pour promouvoir ensemble leurs collections d'œuvres d'art disséminées en pleine nature. Ils ont en commun ces offres culturelles et touristiques singulières.

Depuis 25 ans, des œuvres d'art contemporain jalonnent les chemins de randonnée de l'Unesco Géoparc de Haute-Provence. Parmi elles, des pièces installées par des artistes à la renommée internationale comme Andy Goldsworthy, Joan Fontcuberta, Herman de Vries, Lara Almarcegui ou Richard Nonas.

Une démarche inédite parmi les sept géoparc français, qui a inspiré celui des Monts d'Ardèche. Il développe depuis 2015 une offre similaire baptisée « Le partage des eaux ». Les deux territoires se sont associés en 2021 pour faire

découvrir au plus grand nombre ces parcours culturels et touristiques insolites. Ils portent ensemble « L'art dans la nature », un projet de coopération destiné à valoriser ce patrimoine si singulier.

Différentes actions ont commencé à être déployées en 2022. Notamment des campagnes photographiques des collections et des rencontres entre les équipes des deux géoparc. Ce projet est financé dans le cadre du programme européen LEADER. Il bénéficie d'une enveloppe de 58 000 euros, dont 5 800 provenant de Provence Alpes Agglomération. ○

Et aussi

- Le Géoparc a adhéré au label international GEOfood, qui permet de valoriser les produits alimentaires locaux issus de son territoire.

Chiffres clés du Géoparc en 2022

Les Géotours : **20** demi-journées entre juillet et août - **19** nouveaux géopartenaires labellisés

○ Musée-Promenade

Un futur en réflexion

Avec 16 000 visiteurs par an, le Musée-Promenade est l'un des sites muséographiques les plus fréquentés du département. PAA a lancé en 2022 une étude afin de réfléchir à sa restructuration. Elle s'est pour cela entourée du bureau d'études In Extensio, spécialisé dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'hôtellerie. L'objectif est de réhabiliter les bâtiments du musée, en les mettant aux normes et en améliorant leurs performances énergétiques, mais aussi de renouveler sa scénographie. L'idée est également de lui redonner sa vocation de « porte d'entrée du Géoparc » et de mieux le connecter au centre-ville de Digne-les-Bains et au reste du territoire, notamment la Dalle aux ammonites. ○

Chiffres clés du Musée-Promenade en 2022

17 202 visiteurs entre le 1^{er} avril et les vacances de la Toussaint

2 nocturnes organisées en juillet et en août

○ Gîtes ruraux

Une belle fréquentation

Dans le cadre de sa compétence additionnelle en matière de gestion d'équipements touristiques, PAA assure celle de trois gîtes sur son territoire.

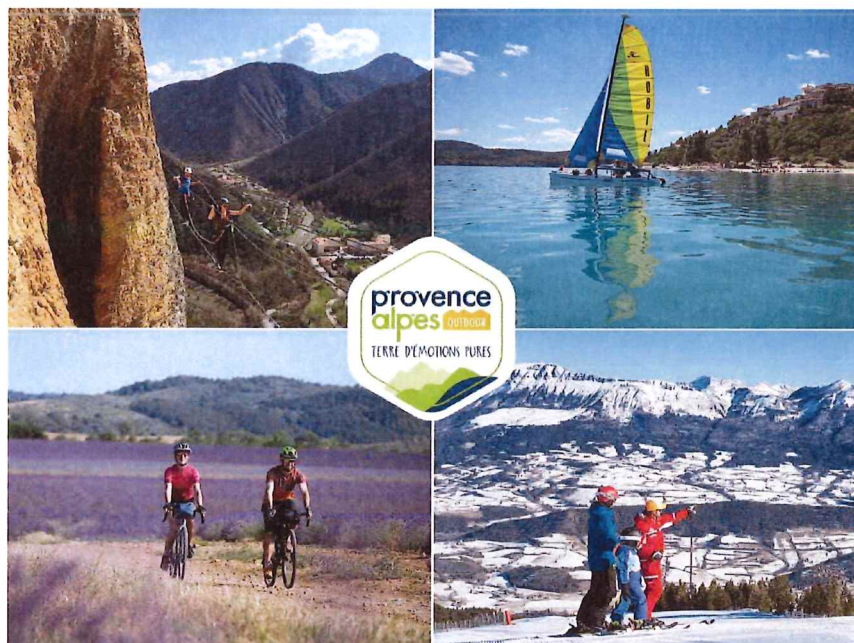
À savoir le gîte d'étape du Château des Sièyes à Digne-les-Bains, le gîte du Serre à Auzet et le gîte Bois de Gonin à Barles. Ces deux derniers avaient été créés par l'Office National des Forêts pour y proposer des séjours Retrouvance avant que l'agglomération n'en reprenne la gestion en 2021. ○

Chiffres clés des gîtes en 2022

Gîte d'étape du Château des Sièyes à Digne-les-Bains : occupé 335 entre juillet et août jours en 2022, **1 685** nuitées réalisées.

Gîte de groupe du Bois de Gonin à Barles : occupé 65 jours en 2022 pour **25** séjours réalisés.

Gîte du Serre à Auzet : occupé 88 jours en 2022 pour **21** séjours réalisés.



Activités outdoor

MONTRER TOUTE LA RICHESSE DU TERRITOIRE

Avec son Schéma des activités outdoor, Provence Alpes Agglomération souhaite valoriser son offre très variée d'activités à pratiquer en plein air et en toute saison.

Entre randonnées pédestres et trails, VTT et cyclotourisme, activités nautiques et aériennes, via ferrata et escalade ou encore sports d'hiver, les activités outdoor sont nombreuses sur le territoire de Provence Alpes Agglomération. Elles figurent d'ailleurs parmi les quatre filières d'excellence de la stratégie touristique de PAA.

Afin de mettre en avant cette offre riche et

contribuer à son développement, un schéma dédié a été élaboré au cours de l'année 2022, en lien avec des bureaux d'études en ingénierie touristique. Quatre priorités ont été fixées, comprenant au total une cinquantaine d'actions à mettre en œuvre d'ici la fin de la mandature, en 2026. Ce schéma sera adopté l'an prochain, ce qui marquera officiellement son lancement. ○

Pourquoi un anglicisme ?

Le terme « outdoor » a été préféré à celui de « pleine nature » car il est de plus en plus utilisé de façon générale, notamment par l'État et de nombreuses collectivités. Une simple question d'harmonie...

Site de pleine nature

Le Fanget reprend vie

En décembre, après plus d'un an de fermeture, le site nordique du Fanget a rouvert avec une nouvelle équipe à sa tête. Louis Teyssier, Kévin Pare et Martin Ducrochet, trois amis passionnés de montagne, en ont repris la gestion avec l'ambition de l'animer tout au long de l'année. Différentes activités sont ainsi proposées comme des randonnées thématiques, du ski de fond et de rando, du biathlon, de la course d'orientation, du chien de traîneau, du départ de VTT... Les visiteurs ont la possibilité de se restaurer sur place, à l'auberge, où la cuisine se veut locale et montagnarde. L'établissement propose aussi désormais un gîte pour 7 à 9 personnes. ○

www.lefanget.com

Fête de la Rando

De la marche et bien plus encore

Pour sa 18^e édition, la Fête de la Rando a été placée sous le signe de l'eau. Les itinéraires proposés ont amené le grand public à la découverte des cascades, rivières, gorges et lacs. Ce week-end a aussi été l'occasion de valoriser deux équipements inaugurés en 2022 par PAA : le spa thermal de Haute-Provence et les aménagements écotouristiques du tour du lac de l'Escale. Petite nouveauté de cette année : le panel de sorties a été élargi (VTT, via ferrata, canyoning, canoë, paddle) afin de montrer la diversité des activités de plein air disponibles sur le territoire. ○

À bicyclette

Les cyclistes maîtres des cols

Tous les mercredis matin de juillet, les amoureux de la petite reine ont eu l'opportunité de gravir les cols du Corobin et du Fanget en toute sécurité et tranquillité. Les routes ont été fermées à la circulation à l'occasion de ces opérations « Cols réservés aux cyclistes », qui visent à favoriser la pratique du vélo. Près de 200 sportifs – locaux et touristes – y ont participé. ○

Et aussi

- « Rando VTT des Pros » à Château-Arnoux avec tous les acteurs de la filière vélo, le 28 mars
- Retour de « l'Enduro VTT des Terres Noires » à Digne-les-Bains après quatre ans d'absence, les 1^{er} et 2 octobre

Chiffres de fréquentation des sites de pleine nature en 2022

Col de Fontbelle :

8 261 passages

Tour du lac de l'Escale :

42 061 Passages

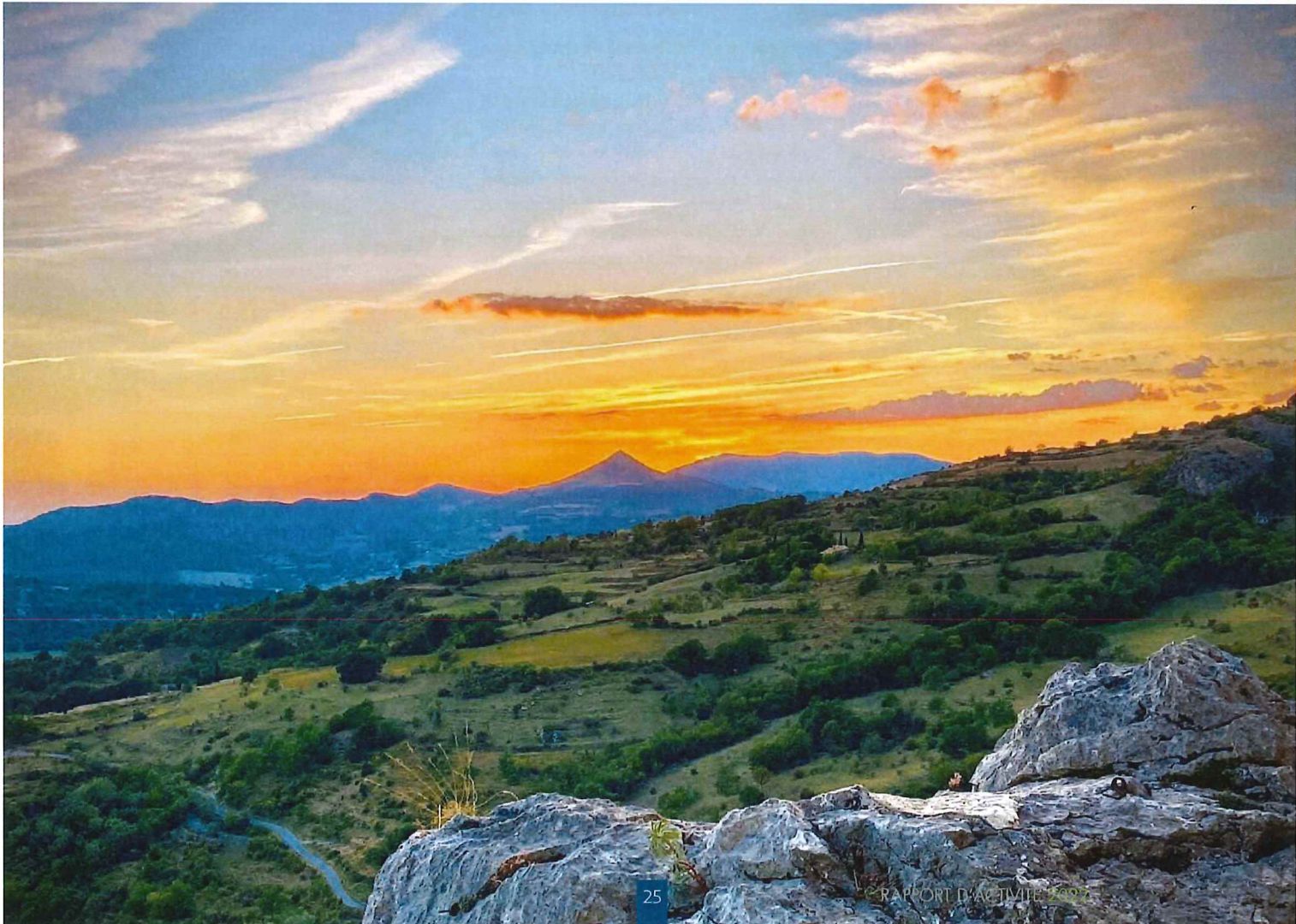
Sentier de Caguerenard :

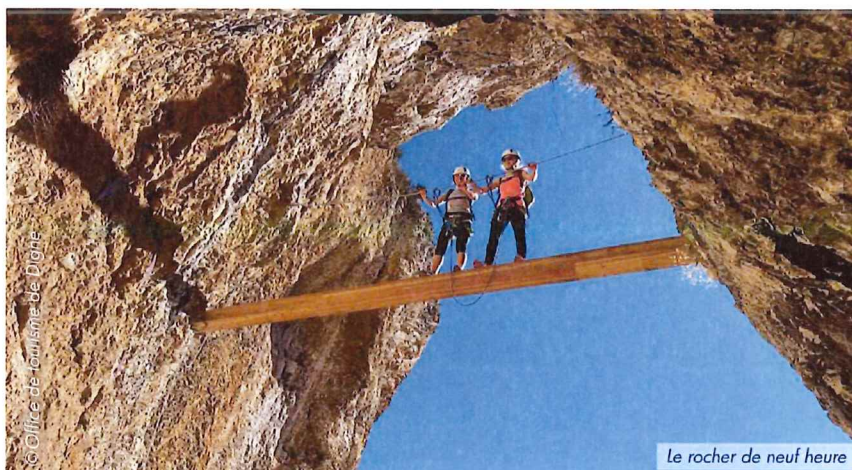
38 587 Passages

Via Ferrata du Rocher de Neuf Heures :

6 594 Passages

Source : Service APN PAA





Le rocher de neuf heure

Programme LEADER

ESPACE VALLEEN

TERRE D'EMOTIONS PURES

Provence Alpes Agglomération porte sur son territoire le programme européen Espace Valléen Terre d'Emotions Pures pour la période 2021-2027. L'objectif de ce programme est de mettre en œuvre des projets de développement touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Durant l'année 2022, le comité de pilotage a validé l'engagement de 14 opérations dont 7 portées par la communauté d'agglomération sur des thématiques liées à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel ainsi qu'au géotourisme :

- Étude et sensibilisation pour la création d'une Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) (deux opérations en préparation à la candidature pour l'obtention de ce label international)

- Définition d'un plan de gestion de la retenue de l'Escale
- Mise en place d'un observatoire des paysages du Géoparc
- Programme pluriannuel d'aménagement d'un réseau de sites du Géoparc (aménagement du belvédère du Rocher de Neuf-Heures à Digne-les-Bains ainsi que le site du Bois Noir à Turriers)
- Classes Durance (séjours d'éducation à l'environnement à l'attention des scolaires)
- Guide de découverte de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence

Projets écologiquement vertueux

Contrat stations 2030

Le contrat stations 2030 par lequel la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend accompagner des projets écologiquement vertueux qui pérenniseront le modèle économique des stations, est engagé sur la période 2022-2027.

Il est porté par le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence sur un large périmètre en coopération avec notamment Provence Alpes Agglomération et les stations de montagne de Chabanon, Montclar les Deux Vallées, le Grand Puy et le site de pleine nature du Fanget.



Station de Chabanon

En 2022, le comité de pilotage a notamment validé les opérations suivantes :

- Commune de Selonnet (station de Chabanon) : Restructuration du front de site de la station

Plans d'actions pluriannuels

La clause de revoyure du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

La contractualisation est un outil devenu fondamental pour les collectivités locales leur permettant d'élaborer des plans d'actions pluriannuels qui répondent aux attentes du territoire mais aussi aux objectifs des politiques publiques menées par l'État, par le Conseil régional ou encore par le Conseil départemental. La signature de ces contrats est un gage de cohérence pour les opérations qui y sont inscrites et donne le plus souvent accès à des crédits dédiés pour leur financement. Les plans d'actions sont échelonnés sur toute la durée des contrats qui est généralement comprise entre 3 et 6 ans. Pour faire face aux évolutions des projets qui peuvent avoir lieu sur la période contractualisée, des clauses de revoyure sont bien souvent nécessaires.

En 2022, cela a été le cas pour le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST), dont la revoyure a permis d'intégrer de nouvelles opérations d'eau et assainissement portées par PAA à l'échelle de l'intercommunalité, les opérations OPAH-RU* de plusieurs communes et également le projet de rénovation des piscines de l'établissement thermal de Digne-les-Bains.

*Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain

- Commune de Montclar (station Montclar les Deux Vallées) : Études et maîtrise d'œuvre pour le changement du télésiège de la Brèche
- Commune de Seyne : Réaménagement de la piscine